Paraît depuis 1913
Tirage: 12,000

LA LIBERTÉ

15¢ Vol. 64 No 40 SAINT-BONIFACE, JEUDI 20 JANVIER 1977

COMMUNIQUÉ PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE FRANÇAIS DE LA JUSTICE LE 11 JANVIER 1977, À L'OCCASION DE LA LIBÉRATION DE M. ABOU DAOUD

"Informées par les services de police Allemands, dans le cadre des conventions internationales, de l'existence d'un mandat d'arrêt à diffusion internationale lancé globalement contre les auteurs de l'attentat de Munich et de la Présomption de ces services allemands selon laquelle M. Abou Daoud, entré en France sous le nom de Ragi ou Radji YOUSSIF, faisait partie des auteurs des autorités de police française interpellèrent l'intéressé pour vérification d'identité vendredi après-midi. Puis, sur demande téléphonique du Ministère de l'intérieur de l'Allemagne Fédérale annonçant la transmission d'un mandat d'arrêt nominatif et confirmée télégraphiquement en fin de soirée, les autorités françaises ont conservé l'intéressé sous contrôle."

"Dans la matinée de samedi, les autorités judiciaires allemandes ont fait tenir par écrit et par l'intermédiaire d'INTERPOL aux autorités françaises ce mandat d'arrêt nominatif décerné contre M. Abou DAOUD, demande son arrestation et annonce une demande d'extradition".

"Dans ces conditions, en application de l'article 9, alinéa 1er de la convention d'extradition entre la France et l'Allemagne, M. Abou Daoud a été présenté au parquet qui a fait procéder à son arrestation provisoire.

"Cependant, en application de l'article 9, alinéa 3, de la convention franco-allemande, cette demande des autorités judiciaires allemandes doit être confirmée en même temps par voie diplomatique".

"Or, la Chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Paris, qui s'est réunie mardi matin pour statuer sur le maintien de l'arrestation provisoire de M. Abou Daoud a constaté que cette affirmation diplomatique n'est pas intervenue."

"Par ailleurs, les autorités israéliennes ont, lundi soir, fait connaître, par l'intermédiaire d'INTERPOL, l'existence d'un mandat d'arrêt délivré par la justice israélienne contre M. Abou DAOUD à raison des mêmes faits et ont demandé, en application de l'article 1er de la convention franco-israélienne d'extradition l'arrestation provisoire de l'intéressé en vue de son extradition."

La Chambre d'accusation a constaté que les faits reprochés avaient été commis en dehors d'Israël par des auteurs n'ayant pas la nationalité israélienne à une époque où la loi française n'autorisait pas la poursuite en France de fait analogues commis à l'étranger par un étranger. Elle a donc estimé qu'en application de l'article 3 dernier alinéa de la loi du 10 mars 1972; ils ne pouvait être donné suite à la demande des autorités israéliennes en raison de ces faits."

"Dans ces conditions, la Chambre d'Accusation a décidé de remettre en liberté M. Abou Daoud contre lequel aucune charge n'a par ailleurs été relevée au regard de ses activités en France. Celui-ci a quitté le territoire national à 16h40 ."

Page 2, l'éditorial: "INDÉCENCE, IMMORALITÉ"

Page 3, L'ATTITUDE DES MINORITÉS

Page 4, LES VIEUX SONT PARTOUT TRAHIS



Au cours d'une conférence de presse tenue la semaine dernière, les dirigeants du Festival du Voyageur ont présenté à la presse le "Voyageur officiel" de la fête de cette année. Il s'agit de M. Lucien Loiselle, que l'on sait être le vice-principal du Collège secondaire de Saint-Boniface. Monsieur Loiselle est bien connu pour avoir été actif dans maints projets au sein de la communauté. Les "voyageurs" qui ont précédé Monsieur Loiselle sont Georges Forest, Roland Marion, Gilbert D'Eschambault et Gérard Prénovault. Monsieur Loiselle a cette année deux assistants dont le rôle sera de faire la tournée des écoles pour y rencontrer les élèves et les intéresser à la fête d'hiver. Il s'agit de MM. Robert Savignac, de Saint-Boniface et Jacques Desève, de Saint-Paul, au Minnesota. ▶

Éditorial

INDÉCENCE, IMMORALITÉ

Un lecteur écrit au journal LE DEVOIR pour se dire surpris du fait que dans ses commentaires sur les propos tenus par le Premier Ministre du Canada "au sujet de la séparation éventuelle du Québec", le directeur du quotidien montréalais n'ait pas souligné "en gros traits l'allusion apeurante que M. Trudeau a faite au déchirement tragique qui a marqué la séparation du Bengladesh ou de l'Irlande".

Cela nous ramène à l'esprit la fameuse réplique du même M. Trudeau, il y a quelques années, alors que quelqu'un lui demandait ce que le Canada entendait faire pour tenter de mettre fin au massacre de centaines de milliers d'innocents au Biafra où faisait rage la guerre civile. Le Premier Ministre avait alors haussé les épaules et arrogamment rétorqué : "Le Biafra, qu'est-ce que c'est ça? ", ou quelque chose du genre. Réponse scandaleuse qu'avaient à l'époque relevé certains grands journaux.

Il est à remarquer qu'étrangement, à peu près personne jusqu'ici n'a relevé le fait que doucement, ici et là, on commence à glisser, en rapport avec la nouvelle situation au Québec, l'idée de l'emploi de la force. . . de la force armée. Cela se fait subtilement. C'est un commencement de lessivage des cerveaux anti-français pour les amener à accepter l'immoralité d'un éventuel déclenchement d'hostilités militaires contre le Pays de Québec.

Cela est très sérieux. Cela est grave, et, de la part des politiciens et des autres qui se livrent à ce jeu et qui aimeraient bien voir les Québécois écrasés, indécent et immoral.

On fait de la Confédération, du fédéralisme, de "l'unité nationale" (qui n'a jamais existée), une vache sacrée. La Confédération — ceux qui connaissent un peu l'Histoire — n'est pas le résultat d'un "pacte" comme on a essayé de le faire croire à la population. La population de l'époque,où quatre provinces se sont réunies, n'a jamais été consultée ni appelée à ratifier ledit "pacte". Tout ça, c'est du foutre. Il n'y a rien de sacré là-dedans. Et surtout, l'arrangement, qui a plus de cent ans, n'est pas plus éternel que n'importe quel autre et ne vaut certainement pas qu'on mobilise la troupe et qu'on déclenche la guerre civile pour le sauver.

Il y a quelques semaines, on a déménagé vers l'Ontario — aux portes du Québec — une unité aéroportée des forces armées antérieurement cantonnée à Edmonton. . . Le gouvernement fédéral, qui depuis quelques années restreignait les dépenses des forces armées, s'apprête à passer à la compagnie General Motors une commande de plusieurs millions de dollars pour au-delà de sept cents véhicules blindés. . . On laisse entendre que ces engins sont essentiels à "La sécurité". . .

En fin de semaine dernière, la couverture du magazine "The Canadian", que distribuent certains grands quotidiens de langue anglaise, comporte un questionnaire sous le titre "Québec Libre? ", et l'une des questions posées est : "Ottawa devrait-il employer la force pour empêcher la séparation du Québec? " (Should Ottawa use force to prevent Québec's separation?). Voilà qui est malicieux et semble s'insérer dans ce début de campagne sourde qui peut mener loin. On en verra d'autres. Jusqu'ici, personne n'a réagi. Il faut sonner l'alarme avant qu'il ne soit trop tard.

Jean-Jacques Le François

Lettres

Le français au Manitoba

Monsieur le Rédacteur,

Nous avons vu votre article: "Le français égal à l'anglais au Manitoba". Il n'y a pas que M. Forest qui a été lésé dans son français.

Quant à nous, nous venons vous proposer un petit problème que nous avons eu. Vous savez tout le monde, vous avez entendu parler dernièrement à la radio, à la télévision et dans tous les journaux du grand besoin qu'a le **Children's Aid** de foyers nourriciers ou d'adoption.

Nous étions intéressés à une adoption et nous avons fait une demande en ce sens. Dès le commencement, relativement aux papiers que nous avons dû remplir, on commença à nous poser des difficultés: ils voulaient avoir certains documents écrits seulement en anglais. Nous devons vous dire que nous venons de Sherbrooke, au Québec.

Nous avons été partout où nous espérions pouvoir faire traduire notre lettre; finalement on nous a référé à un avocat qui nous dit qu'il n'était pas nécessaire que notre lettre soit traduite. Et là, ils ont accepté finalement. Mais alors 4 mois venaient de s'écouler depuis le début de nos demandes. Et alors on nous dit: vous pouvez être sûrs et certains d'avoir un enfant pour Noël.

Nous voulons une petite fille de 5 à 7 ans. Mais c'est là qu'on devient vraiment esclaves, car nous parlons français, voyant approcher Noël et aucun signe de vie.

Nous sommes entrés en communication avec eux et c'est là que ça commencé à se gâter. Ils nous ont donné comme réponse de nous mettre dans les mains des autres agences des provinces de l'ouest. Ils nous disent que notre nom est français, qu'ils préféraient un anglais à un français de n'importe quelle situation qu'il soit. C'est ce qui veut dire en un seul mot: si vous parlez français, n'allez pas vous adresser au **Children's Aid** pour une adoption, car vous êtes battus d'avance.

Qu'est-ce que vous en pensez du français au Manitoba? Nous avons le droit de le parler juste dans la maison.

M. et Mme Y. Vallières, Saint-Boniface

Des étudiants qui se tiennent debout

Monsieur le Rédacteur,

Une activité importante s'est déroulée le 12 janvier 1977, au Collège de Saint-Boniface. Cette activité découlait d'un article qui a été écrit l'année passée.

Cet article s'intitulait "The Winds of Assimilation". Un article dégoutant, mais c'est la vérité.

Eux les English sont fiers de voir mourir les frenchs de l'autre côté de la rivière.

Moi, personnellement, je crois qu'il n'est jamais trop tard pour se reprendre pour montrer à ces English que notre culture n'est pas morte.

Si nous ne nous poussons pas dans le dos nous allons perdre notre culture, et si nous perdons notre culture il sera impossible de la retrouver.

Pour garder notre culture il faut: 1) Parler français à la maison; 2) Parler français à l'école; 3) Organiser des activités en français pour animer le groupe.

Il y a des anglais comme Wayne Skene, Peter Warren qui travaillent contre nous au moyen des journaux, de la radio et de la télé.

Je ne veux pas descendre ceux de Saint-Boniface en écrivant cet article. Cet article est pour tout Franco-Manitobain. Soyons une minorité forte au Manitoba.

Un étudiant plein de vie,

Jacques Courcelles

Ont aussi signé:
Robert Roy
Claude Hince
Charles Gagné
Alain Gaudreault
Louise Fréchette
Yvette Perrin
J. Bradet
Paul Daudet
Sylvain Lachance, président de l'A.E.C.S.B.

L'aréna de Sainte-Agathe

Monsieur le Rédacteur,

La Liberté du 6 janvier, nous apporte l'histoire d'un succès: "Sainte - Agathe inaugure sa patinoire." C'était son projet centenaire. Que c'est beau bâtir comme c'est écrit.

Il nous fait de la peine de voir qu'on vous ait fourni le nom des organisations de cette paroisse tout en anglais. Pauvre Liberté et pauvre Sainte-Agathe. On est vraiment fatigué "Centenaire Committee".

On vous a obligé d'exposer qu'il existait une opposition acharnée, un groupuscule de cinq ou six qui ont travaillé à faire échouer l'entreprise par un procès. C'est faux. Le procès a été provoqué à la suite des mensonges qu'on beurre avec et qui semblent encore vivants à pleine force à Sainte-Agathe. A ce procès verbal du 27 février 1976, il a été témoigné que nos confrères d'église, paroissiens de Sainte-Agathe, pas des étrangers, qui ont leurs terrains dans les trois municipalités avoisinantes donc Morris, Macdonald et De Salaberry, avaient fait leur demande pour supporter le beau projet de l'Aréna au travers de leurs taxes municipales. M. le Juge Atchim et ses délégués ont pris les serments avancés sans rien vérifier. Faut dire que depuis le mois de décembre, M. Atchim est conscient de sa faute. Nous pouvons avoir une revue gratuite de ce procès. C'est le droit de tous les intéressés. Il n'est pas trop tard. Et les frais de ce premier procès étaient de $115.00 et non pas $2,596.00.

Apprenez qu'un certain nombre ont signé leur support avec la promesse que ce district comprenant les terrains en dehors de notre municipalité serait fait. Pourquoi semer le désaccord plus longtemps? On lit dans l'article "que le nouvel édifice comprend une patinoire et une salle de 100 pieds sur 50 et que celle-ci sera aménagée à mesure que les fonds seront disponibles. Aménagée... il faut qu'elle soit bâtie et équipée cette salle! C'est donc triste de voir que l'Aréna a besoin de fonds et qu'il y a un million d'évaluation qui traîne alentours pour l'aider,... qui ne paye pas ailleurs.

Que devons-nous penser quand on ne mentionne pas la contribution de $582.00, profit de la Veillée du Jour de l'An 1976 et $56.00, profit de la Soirée du Bon Vieux Temps de novembre dernier organisée par le "Club des motoneiges" pour l'Aréna? Deux des acharnés ainsi que leurs femmes sont membres

(suite, page 22)

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le jeudi par Presse-Ouest, Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français.

Membre du la M.W.N.A. et des Hebdos du Canada.

DIRECTEUR : Marcien Emond.

RÉDACTEUR EN CHEF : Jean-Jacques Le François. JOURNALISTE COOPÉRANT: Albert Lemmel.

SERVICE DES ANNONCES COMMERCIALES: Réjean Morin. Au téléphone: 247-4824.

Toute correspondance doit être adressée à LA LIBERTÉ. Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone: 247-4823.

L'abonnement annuel coûte $7.50 au Canada. $8.50 aux Etats-Unis, et $9.50 dans les autres pays.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Kingdon Printing (1974) Ltd., 807, rue Erin, Winnipeg, Manitoba R3G 2W2.

Enregistrée comme courrier de deuxième classe : no 0477.

L'attitude des minorités

Voici le texte d'un éditorial du rédacteur en chef du grand quotidien montréalais LA PRESSE, Vincent Prince, sur la position prise par la Fédération des Francophones hors Québec à la suite de l'élection québécoise du 15 novembre.

Il est intéressant d'apprendre que la Fédération des francophones hors Québec n'entend pas servir d'otage au gouvernement d'Ottawa dans les négociations que ce dernier aura à conduire avec l'administration péquiste du Québec. Cette Fédération dit, en somme, à M. Trudeau, que les minorités francophones des diverses provinces anglophones ne doivent pas être considérées au fédéralisme canadien tel que nous le connaissons actuellement.

Cette mise au point est intéressante car le premier ministre Trudeau aime invoquer comme argument en faveur du fédéralisme l'apport de son gouvernement à la survivance du fait français à travers le pays, via sa loi des langues officielles. Normalement, ces minorités francophones devraient redouter toute brisure du lien fédéral qui les priverait de cette assistance.

Mais, justement, les minorités disent remettre cette assistance en question. Au début, la politique fédérale en ce domaine a été accueillie comme une véritable bénédiction. Elle était porteuse de grandes espérances.

Aujourd'hui, toutefois, on se rendrait compte que bien des problèmes continuent de se poser. On est moins sûr de la volonté réelle d'Ottawa de faire des francophones de l'extérieur du Québec des citoyens de première classe.

En tout cas, on aurait décidé de faire un bilan réaliste de la situation et, à partir de là, de soumettre à l'administration centrale des exigences qui devront être satisfaites avant d'accorder un blanc-seing au fédéralisme canadien.

Cette réaction est non seulement intéressante mais éclairante aussi. En effet, il se trouve beaucoup de Québécois qui estiment peut-être trop facilement que le fédéralisme constitue la planche de salut assurée pour leurs frères de la diaspora. Il est bon qu'ils sachent que cette assurance est contestée par ceux-là mêmes qui sont en cause.

D'autre part, la même mise au point de la Fédération des francophones hors Québec surprend quelque peu quand elle précise que ceux dont elle est le porte-parole respectent la décision prise par les Québécois, le 15 novembre dernier, "et veulent même s'en montrer solidaires".

Se solidarise-t-on avec les 59 pour cent de Québécois qui ont voté contre l'indépendance ou avec les 41 pour cent de ceux qui se sont prononcé pour le Parti québécois?

On pourrait aussi demander à cette Fédération ce qu'elle attend d'un Québec indépendant au plan de sa propre survivance ou de son propre essor comme groupe francophone.

Il y a là, en tout cas, une équivoque que les auteurs de la mise au point voudront sûrement dissiper.

Pour le reste, il est tout simplement normal de profiter du débat constitutionnel que la victoire péquiste va provoquer pour mettre cartes sur table et témoigner du fait qu'on peut s'opposer à l'indépendance du Québec sans accepter automatiquement le fédéralisme canadien dans sa forme actuelle. Entre deux extrêmes, on a le droit de rechercher un moyen terme.

Vincent PRINCE

Partout, les coureurs de bois

DES PERTES IMMENSES

Le Traité de Paris, qui mit fin aux hostilités entre l'Angleterre et la nouvelle république des Etats-Unis, donna à cette dernière d'immenses morceaux du territoire canadien. Les routes de la traite vers les pays d'en-haut et les importants postes de Oswego, de Niagara, de Miami, de Michillimakinac passent aux Etats-Unis de même que le territoire du lac Champlain, la vallée de l'Ohio et le pays des Illinois. Détroit, poste français fondé par Antoine Laumet dit de Lamothe Cadillac qui avait été seigneur en Acadie, commandant de Michillimakinac, gouverneur de Castelsarrasin en France, gouverneur de la Louisiane, chevalier de Saint-Louis, "l'un des personnages les plus truculents de la Nouvelle-France", selon Yves-F. Zoltvany, Détroit, poste français, devient américain. La moitié de la population française de ces immenses régions devient américaine. Imaginons quelle perte nous avons subie!

LES TRAITEURS AVEC L'AIDE DES COUREURS DE BOIS OUVRENT UNE NOUVELLE ROUTE VERS L'OUEST

Le mouvement des pelleteries, alors la richesse principale du pays, vers le grand entrepôt qu'est Montréal, s'en trouve gravement entravé. Les marchands de Montréal voient leurs voies de communication vers l'Ouest passer en pays étranger. Ils s'appliquent à tirer profit du délai de treize années qui est mis à céder le Centre-Ouest aux Etats-Unis. Ils poussent alors leurs explorations vers l'Ouest de ce qui est aujourd'hui le Canada, de plus en plus loin, et jusqu'au Pacifique. On ne va plus à Michillimakinac ni au Grand-Portage qui étaient maintenant en territoire américain, mais à Fort-William. Mais c'est encore de Lachine (Montréal) qu'au printemps, les canots chargés de marchandises de traite partent pour l'Ouest.

Après la Conquête les compagnies françaises de traite avaient dû cesser leurs activités au Canada. Les marchands anglais, qui ne connaissent ni le territoire ni les Indiens, s'en remettent aux coureurs de bois qui avaient l'expérience des pays d'en-haut. C'est ainsi qu'Alexander Henry, avec le concours d'**Etienne Campion**, puis de **J.-B. Cadotte,** hommes expérimentés, réussit de belles affaires en reprenant les vieilles routes ouvertes par les Français.

LA COMPAGNIE DU NORD-OUEST ET LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON DOIVENT SE FUSIONNER

En 1779, les difficultés occasionnées par la guerre et la concurrence des marchands rivaux, dont ceux de la Compagnie de la Baie d'Hudson, avaient amené certains grands traiteurs à se grouper. Ainsi était née la Compagnie du Nord-Ouest, formée principalement des puissants groupes McGill et MacTavish. En 1783, la compagnie se réorganise, dominée par Joseph, Benjamin et Thomas Frobisher et par Simon MacTavish. Ses autres principaux actionnaires sont Nicholas Montour, George MacBeath, Robert Grant, Patrick Small, Peter Pond, William Holmes. Les McGill n'aparaissent pas au tableau.

La Compagnie de la Baie d'Hudson, fondée en 1671, avait établi des postes où devaient se rendre les Indiens pour échanger leurs fourrures contre des marchandises européennes. Les gens de la Compagnie du Nord-Ouest, eux, comme les anciens coureurs de bois, sur lesquels d'ailleurs il leur fallait s'appuyer, allaient audevant des Indiens. Or, à mesure que les territoires se défrichaient, les animaux à fourrure reculaient. Et il fallait aller de plus en plus loin, ce qui devint onéreux. Les deux compagnies se fusionneront donc en 1821, geste logique pour maintenir les profits.

JUSQU'AU PACIFIQUE AVEC LES "VOYAGEURS"

En 1771, Samuel Haerne découvre le lac des Esclaves. Il avait, l'année précédente, découvert la Mer du Nord et pris possession des territoires qu'il venait de découvrir au nom de la Compagnie de la Baie d'Hudson. C'est lui qui commandait le fort **Prince of Wales,** qu'il dut rendre, au moment de l'attaque du commandant français La Pérouse, que le cabinet de Louis XVI avait chargé, en 1782, de détruire les établissements anglais de la Baie d'Hudson.

En 1778, Peter Borne atteint le lac Athabaska. Cette année-là, le capitaine Cook prend terre sur la côte ouest et poursuit son voyage jusqu'au détroit de Béring. En 1789, Alexander Mackenzie, avec quelques Canadiens français, atteint le fleuve qui porte aujourd'hui son nom. Quatre ans plus tard, il franchit les montagnes rocheuses et aperçoit l'océan Pacifique. Parmi ses compagnons de voyage se trouvent **Joseph Landry, Charles Ducette, François Beaulieu, Baptiste Bisson, François Comtois, Jacques Beauchamp.**

Le capitaine George Vancouver, qui était du voyage de Cook, longe la côte ouest à son tour, fait des relevés topographiques et prend possession, au nom du Roi, de la Colombie-Britannique. De son côté, Simon Fraser établit des postes dans l'Ouest: Fort James, Fort Fraser, Fort George. En 1808, il se rendra jusqu'au Pacifique. Pour s'enfoncer vers l'Ouest, les "voyageurs" empruntent maintenant, afin de demeurer en territoire canadien, le chemin qu'avaient suivi les La Vérendrye.

Il arrive que des bourgeois soient du voyage vers les pays d'en-haut, des vétérans de la traite dont les noms sont familiers et synonymes aujourd'hui de grandes fortunes, et dont certains épousèrent des Canadiennes-Françaises: Simon Mac Tavish, James McGill, Simon Fraser, Alexander Mackenzie, les Frobisher, les MacGillivrays, Alexander Henry.

Ces rudes explorateurs, durs brasseurs d'affaires, dont plusieurs, quand même, lorsqu'à la ville, menaient une existence élégante, avaient fondé, au mois de février 1785, le **Beaver Club,** dont seuls, dit la chronique, pouvaient faire partie les maîtres-traiteurs qui avaient fait leurs preuves dans les pays d'en-haut.

Les "voyageurs" que les gens du temps appent "mangeurs de lard", étaient ceux qui formaient les équipages des canots partant de Lachine au printemps, en route vers Fort-William, et antérieurement vers le Grand-Portage, pour ravitailler les "hivernants" des pays d'en-haut qui venaient à leur rencontre avec les ballots de fourrures, provisions que l'on entassait dans les canots, à Lachine, comprenaient surtout du lard salé ou fumé, des pois, des haricots. La chronique rapporte que la nourriture des "voyageurs" arrivant de l'Ouest après l'hiver était moins savoureuse, constituée de pemmican, que l'on appelait aussi "taureau". Le pemmican était fait de maigre desséché de boeuf de l'Ouest, appelé "Buffalo", séché et transformé en une farine grossière liée avec de la graisse et enveloppée dans une peau. Le pemmican se conservait presqu'indéfiniment. On le transportait en ballots de 80 à 90 livres. Les "voyageurs" avaient établi, le long des routes de traite, des caches où l'on plaçait des réserves de pemmican, ce qui évitait un encombrement de provisions dans les canots.

Les marchands, devenus riches, se portèrent vers la politique. Les "voyageurs", eux. . .

Jean de Lotainville

UN GROUPE DE MANITOBAINS S'OPPOSE AU PROGRAMME DE DIFFUSION CULTURELLE NATIONALE DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Le colloque culturel de l'Ouest a servi de révélateur à un différend vieux de quelques mois entre responsables culturels provinciaux et Secrétariat d'Etat. Les animateurs culturels, membres de comités culturels, et d'autres Manitobains réunis en Saskatchewan avaient en effet décidé de refuser le programme de tournées nationales proposé par le Secrétariat d'Etat. Principal argument invoqué: Comment des fonctionnaires, à Ottawa, peuvent-ils connaître nos besoins et décider pour nous des spectacles à nous montrer?" Ils étaient soutenus dans leur position par la délégation de la Colombie-Britannique.

Nous vous proposons ci-dessous la reproduction, in extenso, de la lettre envoyée par M. Norman Dupasquier, au nom de la délégation manitobaine au Colloque Culturel de l'Ouest.

le 11 janvier 1977

MONSIEUR JOHN ROBERTS
Secrétaire d'Etat
Chambre des Communes
Ottawa, (Ontario)

Monsieur Roberts,

Suite à une prise de position de la part de la délégation manitobaine (31 personnes) au Colloque Culturel de l'Ouest qui eut lieu à Fort San (Saskatchewan) du 5 au 9 janvier derniers, je tiens à vous informer que le Manitoba ne participera pas cette année à votre programme de diffusion culturelle nationale. La délégation s'est fortement prononcée contre le dit programme à cause du processus de consultation, de sélection, et de décision qu'avait entamé le Secrétariat d'Etat. Les franco-manitobains refusent donc catégoriquement de recevoir des tournées cette année par question de principe. Tous étaient d'accord qu'il appartient à la communauté de choisir ce dont elle a besoin et non pas à des fonctionnaires, gouvernementaux à Ottawa.

Il faut ajouter, également, que la délégation manitobaine a endossé la position qu'avait prise le Comité d'Organisation des Tournées Nationales lors de sa dernière réunion à Ottawa, le 11 septembre dernier — position qui, soit dit en passant, avait été endossée par la suite par le Conseil d'Administration du Centre Culturel Franco-Manitobain et par l'exécutif de la Société Franco-Manitobaine.

En terminant, je tiens à souligner qu'il aurait été dans l'ordre que le Secrétariat d'Etat ait entrepris une **vraie** consultation auprès de la communauté canadienne-française et qu'il ait démontré sa volonté de laisser la communauté décider pour elle-même ce dont elle a besoin. Qu'entendez-vous faire, Monsieur le Ministre, pour répondre, dès cette année, aux besoins de diffusion culturelle des franco-manitobains?

Veuillez agréer, cher Monsieur Roberts, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Norman A. Dupasquier,
pour la délégation manitobaine
au Colloque Culturel de l'Ouest

Les vieux sont partout trahis

Le sénateur Thérèse Casgrain, qui a dû elle-même prendre une retraite "prématurée" à 75 ans, a déclaré récemment être une farouche adversaire de la retraite obligatoire à 65 ans, que certains syndicats veulent abaisser à 60 et même à 55 ans. Cette décision devrait être un choix individuel, a-t-elle dit, en se fondant sur des études faites par des autorités en la matière, notamment le Dr Gustave Gingras, président de la Fédération canadienne des droits de l'homme. Ce dernier soutient dans ses travaux qu'il n'existe aucune base scientifique, sociale ou gérontologique pour fixer la retraite à 65 ans, puisque l'âge chronologique n'est pas synonyme de l'âge biologique. La retraite peut constituer alors une expérience accablante pour le travailleur aussi bien que pour le conjoint.

Mme Casgrain, qui a célébré en juillet dernier son 80e anniversaire de naissance et qui continue d'être très active dans les milieux socio-communautaires, était conférencière invitée au déjeuner-causerie de la Chambre de commerce de Montréal. "Chose triste à dire, a-t-elle déclaré fort tristement que les gens âgés sont trahis par la société, par les puissants groupes d'intérêts, et par l'Etat." Sans minimiser les efforts déployés par tous les groupements qui tentent d'améliorer les conditions des personnes âgées. Mme Casgrain constate qu'en dépit des progrès de la science médicale et de l'hygiène qui prolongent depuis 1900 la vie d'un être humain de 25 ans (la moyenne d'espérance de vie n'était que de 47 ans au début du siècle), les doyens de notre société industrielle sont victimes d'un phénomène de rejet et d'exclusion sur le marché du travail et dans le système social. Ce qui les écarte des lieux de progrès et d'épanouissement. Mme Casgrain a cité un extrait de Simone de Beauvoir pour convaincre ses interlocuteurs de cet échec: "... le fait que pendant les quinze ou vingt dernières années de sa vie un homme ne soit plus qu'un laissé pour compte manifeste l'échec de notre civilisation. Cette évidence nous prendrait à la gorge si nous considérions les vieillards comme des hommes ayant une vie d'homme derrière eux et non comme des cadavres ambulants."

Les plus de 65 ans n'ont pas le choix et sont considérés ipso facto comme des vieillards que l'on force à quitter leur emploi, ce qui est souverainement injuste, poursuit Mme Casgrain d'autant plus qu'ils plongent bien souvent à ce stade de leur existence dans un climat d'insécurité financière, rendue plus aiguë par le coût excessif des médicaments et des soins dentaires. "Il arrive même, signale-t-elle, que des personnes du 3e âge doivent jeter à la poubelle leurs ordonnances médicales qui les remettraient dans un *meilleur état de* santé, faute de pouvoir les payer. Ils doivent alors recourir aux remèdes de bonne femme du temps de leur enfance, et soigner leurs dents avec du clou de girofle!"

Mme Casgrain constate que c'est notre type de société qui est responsable de l'exclusion progressive des personnes âgées, car l'Amérique du Nord survalorise une certaine idée de la jeunesse et par ricochet encadre la vieillesse comme une image de la maladie et de la mort. "Pratiquant la ségrégation dans le temps et dans l'espace, souligne celle qui fut de toutes les luttes sur la scène canadienne et québécoise, nous isolons d'autant plus les personnes qu'elles sont pauvres et âgées, tentant d'effacer cette attitude par une politique d'action sociale souvent infantilisante et aussi ségrégative que le mal qu'elle voudrait réparer."

Mme Casgrain se demande aussi qui représente les personnes âgées et les écoute réellement au point de se faire l'écho de leurs désirs et de leur porte-parole auprès des pouvoirs publics. Elle propose alors d'organiser de véritables "Etats généraux" de la vieillesse où avec l'aide des spécialistes de l'action hygiénique et sociale et le soutien des media, les personnes âgées trouveraient "une tribune nationale leur permettant de décrire leur vie, leurs aspirations, leurs besoins et de suggérer *ou de rechercher ensemble* les moyens d'y répondre".

La vieillesse concernera un jour ceux-là même qui devraient s'en occuper tout de suite, a dit encore la conférencière qui voit la retraite comme un nouveau départ plutôt qu'une voie d'évitement: "En ayant vis-à-vis des gens âgés des comportements individuels et collectifs de rejet, nous inscrivons le même débit d'exclusion au compte de notre avenir."

Mme Casgrain a parsemé ses propos de nombreuses observations qu'elle a pu faire au cours de ses voyages, notamment en Chine et en Afrique où les citoyens professent un très grand respect pour les vieillards, considérés comme des "sages" et des conseillers auprès de la jeunesse. A cet égard, elle a cité un dicton africain: "Quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui s'écroule".

(Dans LE DEVOIR)

Un jardinier qui sabote sa pelouse est un assassin en herbe
(Raymond Devos)



SIGNATURE DES ACCORDS SUR LA RÉDUCTION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES INONDATIONS. — L'Honorable Joseph-P. Guay, ministre sans portefeuille et député fédéral de Saint-Boniface, est témoin de la signature des accords importants relatifs à la réduction des dommages causés par les inondations que son collègue, l'Honorable Roméo LeBlanc, ministre dees Pêches et de l'Environnement signe au nom du gouvernement fédéral. L'Honorable Sidney Green, ministre manitobain des Mines, des Ressources et de la Gestion de l'Environnement a signé ces accords au nom du Manitoba.

La Société Historique de Saint-Boniface

"LES RAPPORTS ENTRE LE QUÉBEC ET LES GROUPES FRANCO-CANADIENS DE L'OUEST DEPUIS 1870", UN COLLOQUE QUI PROMET D'ÊTRE INTÉRESSANT. MERCREDI SOIR LE 26, AU C.U.S.B.

La Société Historique de Saint-Boniface organise, pour mercredi soir le 26 janvier, un colloque qu'il ne faut pas manquer. On y discutera des "rapports entre le Québec et les groupes franco-canadiens de l'Ouest depuis 1870 jusqu'à nos jours". Le sujet est plus d'actualité que jamais. Les participants à la table ronde seront Monseigneur Maurice Baudoux, le docteur P.-E. Laflèche, le Juge Monnin, le docteur Gérard Archambault, et le professeur Robert Painchaud. Le colloque se tiendra au Collège universitaire de Saint-Boniface à 20 heures.

cuisine

LES RESTES SE DÉGUISENT

Pitié pour les pauvres restes! On s'en plaint bien souvent, mais qu'arriverait-il aux budgets si on ne les avait pas? Les restes ont mauvaise réputation; pourtant, on peut les transformer en préparations délicieuses. Il s'agit de les considérer comme des défis culinaires plutôt que des catastrophes. Voici des suggestions et des recettes pour vous y aider.

Le secret, c'est la planification! Planifier les gros dîners et l'utilisation des restes au même moment. Réfrigérer ou congeler les restes immédiatement pour prévenir la détérioration. . . et utiliser dès que possible.

- Utiliser des sauces pour déguiser et allonger les restes de viande et de légumes.
- Réserver les liquides des légumes en conserve pour les soupes, chaudrées, ragoûts et sauces.
- Emballer les restes de viande et de légumes dans une feuille d'aluminium; ainsi, ils se réchaufferont facilement au four.
- Garnir un reste de viande ou de légumes en casserole avec du fromage cheddar râpé ou du fromage parmesan râpé.
- Utiliser les restes de pommes de terre en purée pour des croquettes, une soupe de pommes de terre ou comme garniture pour une casserole.
- Réchauffer des pommes de terre en cubes, des oignons hachés, du piment vert et du céleri dans une petite quantité de sauce à salade pour obtenir en un clin d'oeil une salade chaude de pommes de terre.
- Moderniser une version ancienne de légumes en crème: mélanger une sauce blanche avec presque n'importe quel légume et garnir de fromage parmesan râpé.
- Incorporer des fruits en dés — pommes, pêches ou bananes — à une pâte à crêpes ou à frire.
- Réchauffer un reste de fruits en conserve avec le sirop en ajoutant de la cannelle et de la muscade. Servir comme compote chaude avec un mets principal.
- Apprêter des salades à la viande avec de la dinde ou du jambon haché finement; ensuite, utiliser comme garniture pour canapés ou sandwiches.
- Préparer un "chop suey" avec des fèves germées, des châtaignes, de la sauce soya et des restes déjà cuits de boeuf, du poulet, de porc, de carottes, de pois ou de haricots verts.
- Préparer un Stroganoff simple avec du boeuf cuit en cubes, de la sauce et de la crème sure, ajoutée à la dernière minute. Servir sur des nouilles.
- Pour un hachis appétissant, réchauffer au poêlon dans une petite quantité de sauce, des restes de viande cuite hachée — boeuf, porc, jambon ou dinde — avec des pommes de terre en cubes, des oignons et des piments verts.
- Préparer un ragoût vite-fait: réchauffer dans une sauce des cubes rosbif cuit avec des restes de pommes de terre, de carottes, de pois, etc., et ajouter du persil, du basilic et un peu de vin rouge sec.

La Division de la consultation alimentaire, d'Agriculture Canada, a mis au point deux recettes, "Porc et riz en casserole" et "Pâté au jambon", pour vous aider à considérer les restes comme très utiles; avec un peu d'imagination, ils se déguisent en mets appétissants et savoureux sans toucher au budget.

PORC ET RIZ EN CASSEROLE

⅔ tasse de riz non cuit
½ tasse d'oignon haché
½ tasse de céleri en dés
1 boîte (19 onces) de tomates
½ c. à thé de sel
Pincée de poivre
½ c. à thé de moutarde sèche
½ c. à thé de basilic
¼ c. à thé d'origan en feuilles
3 tasses de porc cuit, en dés
1 ½ tasse (6 onces) de fromage cheddar fort, râpé

Mélanger riz, oignon, céleri, tomates et assaisonnements. Verser dans un plat à four graissé, couvrir et cuire 40 minutes à 350oF. Ajouter le porc et 1 tasse de fromage. Couvrir et continuer la cuisson durant 15 minutes de plus. Répartir le reste du fromage sur le dessus et griller jusqu'à ce que le fromage soit doré (2 à 3 minutes). Quantité: 6 portions.

PATE AU JAMBON

Pâte pour 2 abaisses de 9 pouces
2 oeufs battus
1 tasse (8 onces) de fromage cottage
Pincée de poivre
2 c. à table de fromage parmesan râpé
1 tasse (4 onces) de fromage suisse râpé
1 ½ tasse de jambon cuit, en dés

Avec la moitié de la pâte, tapisser une assiette à tarte. Mélanger les autres ingrédients; verser dans l'abaisse. Découper la pâte qui reste en lanières et les croiser sur le dessus de la tarte. Cuire 10 minutes à 450oF; diminuer la chaleur à 350oF et continuer de cuire jusqu'à ce que pris (30 à 40 minutes). Laisser reposer 10 minutes avant de servir. Quantité: 6 portions.

PLAT ÉCONOMIQUE

Les pommiers d'antan seraient bien étonnés de voir tous les produits qui sont fabriqués de nos jours à partir de leurs fruits. Le plus populaire de ces produits est probablement la sauce aux pommes.

La sauce aux pommes est habituellement préparée avec des pommes qui ne rencontrent pas les exigences de couleur comme pommes fraîches. Vendue sucrée et non sucrée, elle est disponible en deux catégories — Canada de Fantaisie et Canada de Choix. De succulents desserts sont préparés avec de la sauce aux pommes. La Division de la consultation alimentaire, d'Agriculture Canada, a expérimenté une recette de "Pouding au pain et à la sauce aux pommes", dans laquelle on peut utiliser de la sauce aux pommes maison ou en conserve.

POUDING AU PAIN ET À LA SAUCE AUX POMMES

9 tranches de pain blanc
2 tasses de sauce aux pommes
¼ tasse de raisins secs
3 oeufs battus
1 ½ tasse d'eau
½ tasse de poudre de lait écrémé
½ tasse de sucre
1 c. à thé de zeste de citron râpé

Couper les tranches de pain en quartiers. Etendre le tiers du pain dans un plat à four graissé. Couvrir le pain avec une tasse de sauce aux pommes et la moitié des raisins secs. Alterner un autre tiers du pain, le reste de sauce aux pommes et de raisins secs, et ce qui reste de pain. Mélanger les autres ingrédients et verser sur le tout. Cuire à 350oF jusqu'à ce que le centre soit pris (environ 40 minutes). Quantité: 6 portions.

[*Division de la consultation alimentaire Agriculture Canada.*]

La grande fête d'hiver au Manitoba, le Festival du Voyageur, aura lieu de nouveau cette année, du 13 au 20 février. La semaine dernière, le président du Festival et son directeur, MM. Guy Savoie et Gérald Turenne, ont présenté à la presse le "Voyageur officiel" pour cette année et ses deux acolytes. Sur la photo, dans l'ordre habituel, première rangée, M. Lucien Loiselle, le "Voyageur officiel", Robert Savignac et Jacques Desève; deuxième rangée, MM. Gérald Turenne et Guy Savoie, respectivement directeur et président du Festival. Le budget du Festival est de l'ordre de $250,000.

LE PROGRAMME SCOLAIRE DU FESTIVAL

Le programme scolaire du Festival prend de plus en plus d'ampleur. Alors qu'il fut lancé pour des motifs publicitaires, il a pris par la suite une envergure éducative et culturelle.

Il comprend la visite du Voyageur dans les écoles et la visite des écoles au Festival. Le Voyageur visitera environ 145 écoles apportant à quelque 70,000 élèves un programme historique et folklorique. Dans la présentation scolaire, deux voyageurs errent depuis 1911, jusqu'à notre époque et arrivent abasourdis dans l'école qu'ils visitent. Ils racontent leur vie pittoresque, à l'aide de diapositives, dansent la gigue et chantent en s'accompagnant sur un accordéon qu'ils trouvent dans leur sac. Le programme, d'une durée de 45 minutes, a débuté le 5 janvier et est très apprécié des élèves.

Durant la semaine du Festival, les élèves se rendent à Saint-Boniface et participent aux ateliers de chant, de danse et de jeux, assistent à un spectacle folklorique "Au pays des Bois-Brûlés" et à celui de marionnettes, visitent des musées et suivent différents tours organisés. Les élèves participent aussi à des concours de peintures murales, de sculptures de glace et à des courses de raquette. Il y a aussi le parc Provencher avec son fort, artefacts, glissade et manèges, source de satisfaction et de joie.

✱

de ci, de ça...



Nomination. — Le ministre du Tourisme, des Loisirs et des Affaires culturelles, l'honorable Ben Hanuschak, a annoncé ces jours derniers la nomination de Monsieur Etienne-J. Gaboury, architecte bien connu, au poste de président du Conseil des Arts du Manitoba.

*** ***** ***

Comment on fait marcher le consommateur. — Il y a quelques années, on nous annonça, un matin, comme ça, que le pétrole se faisait rare, qu'il y aurait pénurie d'essence. Le prix des produits pétroliers augmenta et augmente depuis. Puis ce fut le tour du sucre. Le sucre, comme ça, était devenu rare. Le prix du sucre augmenta excessivement. Maintenant, c'est le café. La café sera rare. . . Le prix du café va monter. Le consommateur paiera. Certains "hommes d'affaires" en profiteront pour hausser les prix d'autres denrées. Les multinationales encaisseront des millions en profit. Comme d'habitude.

*** ***** ***

Le coût de la vie augmente. — Le coût de la vie a augmenté de trois-dixièmes d'un pour cent en décembre, ce qui permet d'établir le taux d'inflation à 7.5 pour cent pour l'année 1976. Les principaux facteurs qui ont contribué à cette hausse du coût de la vie en décembre ont été une augmentation du coût du logement et une hausse du coût de l'alimentation.

*** ***** ***

Le prix des maisons. — Selon les résultats d'une enquête du Trust Royal, les prix des habitations auraient subi une baisse considérable dans un certain nombre de grandes villes au cours de la dernière partie de l'année 1976, alors que dans certains centres, ils se sont maintenus. C'est peut-être le commencement. . .

*** ***** ***

Boni Coop ouvrira bientôt ses portes. — Le ministre du Développement coopératif, l'honorable René Toupin, a annoncé ces jours derniers que la coopérative d'alimentation Boni Coop commencera ses opérations au printemps au 431 de la rue Turenne. Pour plus de renseignements, écrire au 593, rue Langevin, Winnipeg, R2H 2W2.

*** ***** ***

Le casino du Festival. — Les organisateurs du Festival du Voyageur ont obtenu des autorités provinciales la permission de maintenir un casino durant les quatre derniers jours de la fête d'hiver. C'est au centre des congrès, à Winnipeg, qu'auront lieu ces activités.

*** ***** ***

Guerre bactériologique de la CIA contre Cuba. — NEW YORK, (Reuter) — Agissant avec l'appui au moins tacite de la CIA, un groupe anti-castriste introduisait en 1971 à Cuba le virus de la fièvre porcine africaine, écrit le journal new yorkais Newsday.

La fièvre porcine africaine est une maladie virale extrêmement contagieuse qui infecte les porcs et peut être transmise aux humains. 500,000 porcs furent abattus à Cuba pour empêcher la diffusion de l'épizootie, ajoute le journal.

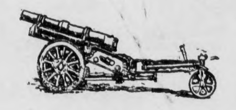
Newsday cite un agent des services de renseignements américains qui dit avoir reçu un tube fermé et apparemment anodin, dans une base de l'armée américaine et de la CIA dans la zone du canal de Panama avec ordre de le remettre à un groupe de réfugiés cubains. Selon un exilé cubain, le tube fut ensuite envoyé à Cuba près de la base américaine de Guantanamo, ajoute le journal.

D'après Newsday, les experts médicaux cubains crurent que la fièvre avait été introduite dans l'île par les déchets d'un avion commercial ou des saucisses avariées jetées par des marins. A Washington, un porte-parole de la CIA s'est refusé à tout commentaire.

*** ***** ***

Des assistés culturels? — Au cours du récent colloque culturel de l'Ouest, à Fort San, Saskatchewan, une conférencière a posé la question: "Serions-nous devenus des assistés culturels comme certains le prétendent au point où il n'y a plus moyen de rien faire sans une subvention quelconque?. . ." Bonne question.

*** ***** ***



FÉDÉRATION DES JEUNES CANADIENS FRANÇAIS

"Se développer d'abord"

Les jeunes Canadiens Français se sont accordés, à la suite de la réunion de leur conseil d'administration, pour s'opposer "à tout nouveau programme de 'rapprochement', ou de 'relations anglophones - francophones' du gouvernement fédéral". Ils travaillent actuellement à la mise au point d'un plan d'action à long terme qui doit répondre aux besoins spécifiques des jeunes Canadiens Français hors Québec. Le Conseil Jeunesse Provincial du Manitoba, qui est membre de la Fédération des Jeunes Canadiens Français, vient, lui, d'engager un nouvel animateur afin d'élargir son champ d'action.

La Fédération des Jeunes Canadiens Français regroupe les diverses associations provinciales de jeunes francophones hors Québec. Tout en étant un organisme autonome, il travaille en collaboration étroite avec la Fédération des Francophones hors Québec.

Selon un communiqué de presse émis par cette fédération, les "programmes du gouvernement fédéral, en matière de rapprochement ont été un échec total et n'ont jamais répondu aux besoins et aux aspirations des jeunes francophones hors Québec". Cette opposition devrait durer "aussi longtemps que les gouvernements refuseront de se mettre à l'évidence que tout programme de rapprochement ou de relations anglophones-francophones est impossible tant que les deux communautés participantes ne sont pas sur un pied d'égalité".

Ces programmes de "rapprochement" consisteraient essentiellement en des échanges de jeunes. Selon M. Jacques Laprise, nouveau président de la F.J.C.F., avant de parler de rapprochement il faut donner à la communauté les outils dont elle a besoin pour se développer. "Ce n'est pas le principe du rapprochement que nous contestons, déclare - t - il, c'est tout simplement que nous considérons comme condition essentielle au rapprochement le besoin d'avoir deux "communautés qui bénéficient des mêmes droits et services".

Cette prise de position arrive alors que de nouveaux programmes semblent devoir être adoptés. M. Jacques Laprise l'explique: "Nous savons que le gouvernement fédéral songe à mettre sur pied des programmes de 'relations anglophones-francophones'. On entend parler de programmes qui permettraient à des jeunes de faire des échanges. On entend parler également de l'«option jeunesse» qui a pris naissance dans le dernier rapport annuel du Commissaire aux Langues Officielles, M. Keith Spicer. C'est bien beau tous ces programmes, mais quand va-t-on réaliser que durant ce temps nos francophones s'assimilent faute de pouvoir se développer? Comment peut-on parler d'éducation de langue seconde pour les anglophones, alors que nos francophones n'ont pas le droit, dans plusieurs provinces, à une éducation adéquate dans leur langue maternelle? Qu'on nous donne ce dont nous avons besoin pour nous développer, après on parlera de rapprochement".

La Fédération des Jeunes Canadiens Français n'entend pas se contenter de critiques à l'égard des programmes gouvernementaux. Elle se propose d'élaborer un plan à long terme qui devrait répondre aux besoins évoqués. Ce plan va de pair avec celui de la Fédération des Francophones Hors Québec et doit être publié en même temps que ce dernier, vers la fin du mois de mars. Ce plan à court et à long terme (cinq ans) doit s'accompagner d'une évaluation des associations telles qu'elles fonctionnent actuellement et d'une évaluation de la situation spécifique des jeunes au sein de communautés francophones hors Québec.

Le conseil d'administration de la fédération a également approuvé un document sur l'orientation de la FJCF. Dorénavant, celle-ci tentera de s'impliquer dans tout ce qui touche la jeunesse francophone hors Québec et adoptera une politique de revendications ouvertes et publiques. Les associations membres ont également accepté d'intensifier leur action dans les provinces en vue d'une plus grande sensibilisation des jeunes francophones face à leur situation dans le domaine des lois de l'éducation et des communications.

Finalement la FJCF demande au Secrétariat d'Etat de reconnaître officiellement l'association provinciale représentative du secteur jeunesse dans chaque province. Elle exige également un programme des activités jeunesse au sein de la Direction des Groupes Minoritaires de Langues Officielles qui répondra aux besoins exprimés par la fédération. ■

LA LOI SUR L'ALCOOL ET LES VÉHICULES-MOTEUR, VOTRE RESPONSABILITÉ

QU'EST-CE QUE LA NOUVELLE LOI?

Cette nouvelle loi sur l'alcool et les véhicules-moteur affirme que si vous êtes au volant d'un véhicule-moteur tout en ayant plus de .08 grammes d'alcool par 100 millilitres de sang, vous êtes coupable d'une infraction au code criminel.

COMMENT MESURE-T-ON LA QUANTITÉ D'ALCOOL?

Avec un ivressomètre: un instrument simple et précis. Vous soufflez dans un tube et la machine indique si le taux d'alcool dans votre sang dépasse .08.

QUI FAIT SUBIR LE TEST?

Tout agent de la paix, d'un bout à l'autre du Canada, en s'appuyant sur des motifs raisonnables, a le droit de vous faire subir le test de l'ivressomètre si vous êtes au volant d'un véhicule-moteur.

QUE SE PASSE-T-IL SI L'ON RATE LE TEST?

Si l'ivressomètre indique que vous avez dépassé la limite de .08, vous êtes coupable d'une infraction au code criminel et passible d'une amende, ou d'une peine d'emprisonnement — ou les deux — et de la perte de votre permis de conduire.

ET SI ON REFUSE DE SUBIR LE TEST?

Le refus du test peut aussi constituer une infraction au code criminel et vous rendre passible des mêmes peines et amendes.

C'EST LA LOI QUI, SUR LA ROUTE, VOUS PROTÈGE TOUT EN PROTÉGEANT LES AUTRES.

PÉNALITÉ

Si vous conduisez, êtes au contrôle ou avez la responsabilité d'un véhicule-moteur alors que le contenu d'alcool dans votre sang dépasse .08 grammes par 100 millilitres de sang, vous pouvez être sommairement condamné à:

UNE AMENDE POUVANT ALLER JUSQU'À $1,000

OU

UNE PEINE DE PRISON POUVANT ALLER JUSQU'À SIX MOIS

OU

LES DEUX À LA FOIS ET LA PERTE DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE.

POURQUOI CETTE NOUVELLE LOI?

Les accidents de la route ont entraîné la mort de 5,374 Canadiens en 1969. Au moins 50% de ces décès sont attribuables à l'alcool.

SOYEZ PRUDENT

Personne ne sait exactement combien de verres on peut prendre avant d'atteindre .08. Le genre de boisson, le temps écoulé entre les verres, ce qu'on a mangé et à quel moment, la taille de chacun et bien d'autres facteurs ont leur influence.

Rappelez-vous: la compétence au volant s'affaiblit avant qu'on n'ait atteint .08.

Pour plus de sûreté, il est préférable de ne pas conduire après avoir bu. Si cependant vous conduisez, attendez au moins une heure pour chaque once et demi d'alcool, trois onces de vin et 12 onces de bière absorbées.

CETTE LOI EST CONÇUE POUR SAUVER DES VIES... PEUT-ÊTRE LA VÔTRE!

Les USA arment les pays qui violent les Droits de l'Homme

Les USA arment les pays qui violent les Droits de l'Homme. — (D'après Reuter et AFP). - Six pays bénéficiant actuellement d'une aide militaire américaine sont coupables de violations des droits de l'homme, affirme un rapport préparé par le Département d'Etat, à la demande de la commission des Affaires internationales de la Chambre des représentants.

Il s'agit de l'Argentine, de Haïti, de l'Indonésie, de l'Iran, du Pérou et des Philippines. Le rapport recommande toutefois que ces pays continuent de recevoir une aide américaine.

Il a été préparé en vertu d'une loi adoptée à la fin de l'année dernière, exigeant que le Département d'Etat établisse un rapport, si le Congrès le demande, sur les pays aidés qui seraient coupables de violations des droits de l'homme. Cette loi prévoit que de tels pays soient privés de fournitures militaires américaines.

La question des droits de l'homme a été mise au premier plan par la campagne électorale de M. Jimmy Carter, qui a reproché au président Ford de ne pas y attacher une attention suffisante.

En ce qui concerne l'Argentine, le rapport fait ressortir que des terroristes de gauche aussi bien que de droite, de même que le gouvernement argentin ont régulièrement violé le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité. Il ajoute que les forces de sécurité argentines torturent parfois des prisonniers pour obtenir des renseignements. Néanmoins, concluent les auteurs, l'aide à l'Argentine ne devrait pas être suspendue, à cause de l'importance stratégique de ses côtes, qui s'étendent sur près de 1,600 kilomètres et afin de conserver "une relation professionnelle avec les forces armées argentines".

Au sujet des cinq autres pays, le rapport offre les appréciations suivantes:

• Haïti: le gouvernement du président Jean-Claude Duvalier est "fondamentalement autoritaire". On note cependant une lente amélioration de l'atmosphère politique depuis cinq ans. Une centaine de personnes sont toujours en détention pour des motifs politiques, après la libération d'environ 500 détenus dans le cadre de six amnisties présidentielles.

• Pérou: le gouvernement du président Francisco Morales Bermudes, qui s'est emparé du pouvoir en 1975, à la suite d'un coup d'Etat sans effusion de sang, est plus modéré que son prédécesseur. Il n'en est pas moins autoritaire et a procédé à de nombreuses arrestations depuis la proclamation de l'état d'urgence, en juillet dernier.

• Philippines: de nombreuses arrestations et mises en détention sans procès ont été effectuées depuis la proclamation de la loi martiale, en 1972. Certaines personnes ont été maintenues en détention pendant quatre ans. Des sévices ont été exercés contre des prisonniers, mais la question du respect des droits de l'homme a été fréquemment évoquée entre représentants américains et philippins, souligne le rapport. En dépit de "rapports de tortures... de châtiments cruels, inhumains et dégradants" de prisonniers politiques, l'aide aux Philippines devrait se poursuivre pour conserver l'accès aux bases américaines dans le pays.

• Indonésie: plus d'un demi-million de personnes ont été arrêtées après le coup d'Etat communiste avorté de 1965. Le nombre des personnes emprisonnées est cependant tombé à 31,000. Les arrestations arbitraires se poursuivent toujours quand la sécurité nationale est en jeu. Les détenus ne sont pas tenus de comparaître en vertu de pouvoirs d'urgence institués à la suite des événements de 1965. Le gouvernement indonésien ne pratique toutefois pas d'assassinats et de sévices. Les libertés personnelles sont, dans l'ensemble, bien observées.

• Iran: le nombre des prisonniers politiques se situe entre 2,900 et 3,500. Le Département d'Etat affirme ne disposer d'aucune preuve quant à la pratique de tortures dans le pays, mais souligne qu'on ne peut ignorer les accusations qui ont été lancées contre la police de sécurité iranienne à ce sujet.

CLUB RICHELIEU

Le Club Richelieu de Saint-Boniface vient de réélire un nouveau comité exécutif et de se donner un nouveau président, M. Rosaire Rivard, actuellement directeur de la Banque Canadienne Nationale, succursale du boulevard Provencher. Le président sortant est Me Rhéal Teffaine. Agé de trente-huit ans, M. Rivard fait partie du club de Saint-Boniface depuis un an. Il a auparavant été membre du Club Richelieu en Ontario pendant plusieurs années.

La section du Club de Saint-Boniface existe depuis deux ans à peine et regroupe quelque vingt-quatre membres. Sa principale tâche consiste encore à réunir des fonds pour se donner les moyens de réaliser leurs projets et à attirer de nouveaux membres. Comme par le passé le club participera de nouveau au Festival du Voyageur avec son fameux grenier de l'abbaye qui se tiendra à la salle du Cent Nons au CCFM.

Le programme du Club pour l'année à venir reste encore à être précisé, mais d'ores et déjà on sait que parmi les conférenciers invités on pourrait compter des membres de la Commission anti-inflation, de la Commission d'Assurance-chômage ou d'autres personnes pouvant expliquer une question d'actualité. Le but du club reste évidemment la défense de nombreuses causes, personnes en difficultés, aide à des organismes de jeunes, etc. Au cours des réunions régulières l'épanouissement des membres, du monde ordinaire comme aime à les appeler M. Rivard, prédominera.

NOUS ATTENDONS DE VOS NOUVELLES

Les gens des Régions aiment trouver des nouvelles de chez eux dans leur journal. Nous invitons toutes les personnes qui peuvent nous communiquer de telles nouvelles, des chroniques sur ce qui se passe dans leur patelin, à nous les écrire. Les photos sont bienvenues; il faut dire, ici que les photos en couleurs se reproduisent mal dans le journal et que celles en noir et blanc sont de beaucoup préférables. Nous attendons de vos nouvelles.

L'EXTASE DE RITA JOE

"Ce que nous savons du problème indien"

Le Cercle Molière présentera une grande première en fin de mois: "l'Extase de Rita Joe" de George Ryga. Troisième et dernière pièce de la saison, elle remplacera "Les fantasticks" initialement prévue au programme.

"L'Extase" est une pièce en anglais, écrite au cours des années soixante, qui traite du problème indien. Pour la première fois elle sera jouée en français dans une traduction de Roger Auger, réalisée pour la circonstance. La mise en scène a été confiée à Jean-Guy Roy, qu'on a vu récemment interpréter le rôle de Ed Bruneau dans John's Lunch.

M. Roland Mahé, directeur artistique du Cercle Molière explique le changement de programme par un certain nombre de raisons pratiques. "La saison est exceptionnellement courte, elle finit au début du mois de février. Pour présenter une bonne production d'une comédie musicale il nous aurait fallu quelque deux mois et demi de répétitions... Le temps nous manquait" dit-il dans **En Coulisse**, le bulletin du CM. De plus, la partie musicale d'une telle entreprise aurait occasionné des dépenses considérables.

Roger Auger présente en quelques traits, dans **En Coulisse**, le noeud du problème de Rita Joe: "Deux cultures dressées l'une devant l'autre, celle du Blanc représentée par le magistrat et celle de l'Amérindien dans la personne de Rita Joe. Du haut de sa tribune, le magistrat impassible rappelle les principes du droit, alors que Rita Joe communique sa solitude et sa misère. . ."

"Odyssée misérable que celle de Rita Joe" écrit Roger Auger, "répondant à l'appel pressant du voyage elle abandonne la réserve et échoue dans la grande ville.



***L'EXTASE DE RITA JOE* en répétition. Irène Mahé (Rita Joe)**

Non pas dans la cité de l'ordre, du produit national brut, du travail honnête, de l'efficacité, de l'appareil judiciaire. Plutôt dans la ville des marginaux: taudis et bidonvilles où se rassemblent prostituées, violents, apatrides. . ."

L'«Extase de Rita Joe» montre une minorité, les Indiens, face à l'«Institution». Dans sa mise en scène, Jean-Guy Roy élargit ce thème: "Toutes les minorités se heurtent au même problème, à des institutions crasses" explique-t-il. La version française de la pièce diffère de l'anglaise. "Mais le texte est simplement traduit, nous ne pouvons pas le trahir".

"The Extasy of Rita Joe" était présentée, lors de sa création en Colombie-Britannique, comme une succession de tableaux entre lesquels apparaissait un chanteur folk qui "transmettait son message". "L'Extase de Rita Joe" devrait être moins froide "le public français est plus émotif, c'est un autre esprit que l'anglais; voilà toute la différence entre les deux versions de la pièce" dit Jean-Guy Roy.

"Ce n'est pas l'affaire des Blancs de porter des jugements sur ce qu'on fait de nos citoyens de troisième classe. Je ne veux pas faire une sorte de pièce moralisatrice, avec les bons d'un côté, les méchants de l'autre, mais présenter sur scène un cas type qui peut être le symbole de toute minorité. Sinon il aurait fallu faire jouer la pièce par des Indiens. Mais le théâtre ne fait pas partie de leur culture. Nous voulons éviter à tout prix de faire croire aux gens que les comédiens sont des indiens et par contre bien mettre en évidence qu'ils vont au spectacle." La mise en scène de Jean-Guy Roy est élaborée en fonction de ce but. Sobriété, éclairage ordinaire, le public pouvant voir les techniciens et les comédiens qui se préparent

(suite, page 9)



Du voile aussi frais et léger que la brise a été utilisé pour cette robe aux multiples usages. Le voile suisse a un motif astèque et la forme en diagonale de la robe sarong convient au style des imprimés en diagonale. Les tons vifs de Lapis bleu, mauve, rose et vert forment un merveilleux contraste lorsque portés avec un fond marine comme ici. Ce vêtement peut servir de robe de plage ou de soir. Une création Clair Haddad. Prix de détail $110.00.



L'EXTASE DE RITA JOE en répétition. Irène Mahé (Rita Joe), François Coquereau (Jaimie Paul) et Jaque Rochon (M. Homer)

à entrer sur scène. Jean-Guy Roy veut arriver à un certain dégagement face au mystère théâtral. "Nous disons aux gens, nous Blancs, à notre façon, ce que nous savons du problème indien."

Entendant parler de problème minoritaire, on se hasarde évidemment "et les Franco-Manitobains"? Jean-Guy Roy fait le lien. "Toute minorité se heurte à un "Establishment", que se soient des anglais, des français, des jeunes. Il existe des minoritées parmi les anglais, comme il existe des français qui font partie de l'Establishment. . ."

"Le fait est que les Indiens ont gardé leur fierté alors que parmi les Franco-Manitobains beaucoup de gens ne bougent pas trop de peur de réveiller le chat qui dort."

LES AMIS DE MADAME RAGOT

Chers Amis,

Vous êtes un(e) ancien(ne) élève de Mme Ragot? Votre (vos) enfant(s) a(ont) profité des services de Mme Ragot? Vous connaissez bien Mme Ragot et son dévouement au service de nos enfants et de la culture française depuis quarante années?

Oui, n'est-ce pas? Cette invitation vous intéresse donc!

Cette année, un comité de parents organise un **"Vin-Fromage"** dans l'intention de rendre hommage à notre dévouée directrice et de prélever des fonds pour l'école. Ce format nous permettra de partager d'anciens souvenirs, de se rencontrer dans une atmosphère de détente et de gaieté et d'assurer un soutien tangible à une oeuvre qui s'avère encore plus nécessaire dans notre société canadienne et manitobaine qui cherche son identité et son unité nationale.

Retenez la date: le 21 janvier. La rencontre aura lieu à la salle académique, Collège de Saint-Boniface (entrée du gymnase), à 20h30. Billets à l'entrée au prix de $3.00. Renseignements: Mme Vicki Brunel, 256-6891; Mme Francis Gober, 257-1601; M. Guy Cloutier, 233-4111; Mme Klara Jarrin, 257-1045; M. Léo Duguay, 257-4050; M. Lucien Loiselle, 247-7709; Mme Marilyn Wortley, 247-5996.

LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-BONIFACE

Le jeune Erik Thompson, élève de cinquième année à l'école Provencher, a été l'heureux gagnant d'un tirage à la Bibliothèque de Saint-Boniface. Il s'agit d'une belle reliure de l'ouvrage d'Edgar Poe, "Le survivant du Maëlstrom". Il faut féliciter la bibliothèque qui encourage les enfants à lire.

Théâtre et folklore au CUSB

Les étudiants du Collège Universitaire de Saint-Boniface préparent deux spectacles pour les mois de février et mars prochains. Les *Bois-brûlés* présenteront en chansons, diapositives et veillée familiale les Métis. L'initiative de ce spectacle revient à une classe de littérature populaire du Collège. D'anciens élèves participeront à cette production dont la direction artistique a été confiée à Louis Dubé. Les représentations seront données du quinze au dix-huit février.

La deuxième manifestation aura lieu du dix au treize mars. Il s'agit d'un spectacle autour de *La Farce de Maître Pathelin*, pièce de théâtre du moyen-âge d'auteur anonyme. La pièce sera jouée au milieu d'une reconstitution de place de village d'époque. Du théâtre dans le théâtre en somme. Les divers rôles seront interprétés par des étudiants de différentes classes. La mise en scène a été confiée à Harry Ragoonaden, Mme Ingrid Joubert animera le prélude.

La Farce de Maître Pathelin

■ Après avoir monté deux pièces du 20e siècle **(Le Bal des Voleurs** et **Huis Clos),** nous sommes remontés, l'année dernière au 17e siècle avec **Le Mariage Forcé** de Molière. Cette année, nous allons remonter plus loin encore dans le temps avec la présentation d'une pièce du Moyen-Age, **La Farce de Maître Pathelin.** Cet intérêt pour le Moyen-Age a pris naissance dans un cours de littérature de première année, où les étudiants ont manifesté le désir de mieux connaître cette période si éloignée dans le temps. Le genre de la farce nous a semblé bien correspondre à la vie quotidienne, aux moeurs de l'époque tout en restant assez universel pour capter notre intérêt. Ce projet a plu à d'autres étudiants et professeurs qui se sont associés à l'entreprise.

Notre ambition est d'offrir un tableau d'époque en faisant revivre une foire avec son atmosphère populaire. Nous allons mettre en scène une troupe ambulante du Moyen-Age qui présente à cette occasion un spectacle. Pour recréer cette ambiance, nous avons pensé présenter une sorte de pièce dans la pièce, les participants de la foire formant le public du spectacle. Cette troupe arrive à la foire et débute avec un "prélude" formé de différents morceaux. Des troubadours, accompagnés par un petit groupe de musiciens, réciteront ou chanteront quelques poèmes du Moyen-Age, tandis que des mimes ou des danses illustreront l'action.

Suivra la pièce du 15e siècle, **La Farce de Maître Pathelin.** Le héros, Pathelin, est un avocat sans cause, mais riche d'imagination et de fourberie. Il trompe avec facilité le drapier, Guillaume, commerçant peu scrupuleux lui-même, qui se laisse prendre aux belles paroles de l'avocat, puis, aveuglé par son indignation, tombe dans le piège que lui tendent Pathelin et Thibaut l'Agnelet, le berger assommeur de moutons. Le marchand s'embrouille complètement au procès, et le juge ne comprend rien à cette histoire où les moutons se confondent avec des pièces de drap. La sentence sera donc injuste. Enfin, dernière surprise, voici que le rusé Pathelin est berné à son tour par L'Agnelet que nous tenions pour stupide. C'est donc une oeuvre réaliste, d'observation amusée et gaie des moeurs et des travers humains, une satire sans méchanceté de l'avocat, du juge et du marchand. Point d'illusions, ni de prédication morale. Finalement, c'est le plus bête, devenu subtil dès qu'il s'agit de ses intérêts, qui l'emporte. □

Au Pays des Bois-Brûlés

■ Le spectacle folklorique qui sera présenté au Collège de Saint-Boniface dans la salle Martial-Caron vous invite à vivre quelques bons moments au Pays des Bois-Brûlés. Les Métis étaient autrefois désignés sous le nom de Bois-Brûlés et le pourquoi de cette appellation pourrait se résumer ainsi: les moustiques ou maringouins poursuivaient les hommes et les bêtes qui ne pouvaient les tolérer vu leur nombre et leur piqûre douloureuse. Les Métis qui les chassaient en faisant de la fumée étaient fidèles à se munir d'une terrine de "boucane" presque jour et nuit. Leurs vêtements, imprégnés de cette senteur de "boucane" les ont fait surnommer les Bois-Brûlés.

Des étudiants actuels et anciens du Collège de Saint-Boniface interpréteront pour vous les premières chansons de Pierre Falcon, le barde de la Rivière-Rouge. De plus, ils sauront vous divertir par des poèmes, des chorégraphies, des contes et des danses.

Dans la première partie du spectacle, nous entendrons **La Prairie Vierge** du fondateur de la paroisse de Saint-Pierre-Jolys, l'abbé Jean-Marie Jolys. **Le Chant de mort du dernier Pied-Noir** nous fera réfléchir sur les conséquences de la civilisation et du progrès; écrit par Alexandre de Laronde, le texte n'a rien perdu de sa force et de sa beauté après une cinquantaine d'années.

Pierre Falcon fera revivre par ses chansons les premières luttes des pionniers. Qui n'est pas intéressé à entendre **La Chanson de la Grenouillère. Les tribula-**

(Suite, page 20)



CHOCQUENET. Manteau en opossum créé pour Balmain, porté sur un chemisier J. Dieudonné. Bottes J.-B. Martin. Bijoux Fabrice. [Jours de France]



LA S.F.M. NOUS INFORME

BONSPIEL PROVINCIAL DE LA FRANCOPHONIE

Préparez-vous dès maintenant pour le bonspiel provincial de la francophonie qui aura lieu les 4, 5 et 6 février 1977 à Notre-Dame-de-Lourdes.

Voici quelques détails:

1 - coût de l'inscription: $20.00 par équipe (ceci inclut le souper et une soirée le samedi soir pour tous les participants)

2 - l'occasion de rencontrer d'autres francophones

3 - logement dans les familles

4 - Une fin de semaine de détente et de plaisir

5 - l'occasion de tenter votre chance pour gagner le trophée de l'année 1977-78.

Plus de détails seront donnés la semaine prochaine. Cependant, si vous désirez en savoir davantage dès maintenant ou si vous désirez vous inscrire:

- Communiquez avec Anne-Marie à la S.F.M. au 233-4915

La date limite pour les inscriptions est mardi le 1er février.

N'attendez pas à la dernière minute: il ne vous reste que deux semaines pour vous inscrire.

Gérard Marcoux est le nouveau coordonnateur des Jeunes Travailleurs et Universitaires.

Natif de Saint-Boniface, Gérard a travaillé entre autres à l'organisation de voyages-échanges nationaux et internationaux, ainsi qu'à l'organisation de la Fête Franco-Manitobaine qui eut lieu il y a 3 ans à La Broquerie.

CAFÉ-CONCERT "ALLEZ, BOUGE-TOI!"
les 29 et 30 janvier 1977, à 20h30 à la salle académique du Collège Saint-Boniface, 200 avenue de la Cathédrale.

Présenté par les étudiants du C.U.S.B.

Admission: $1.00 pour les membres de l'A.U.
$2.00 pour les non-membres

VENEZ RENCONTRER
le Dr Gérard Archambault, président
de la SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE

- à *Saint-Adolphe*, le 25 janvier, à 20h. à la bibliothèque de l'école élémentaire

- à *La Broquerie*, le 26 janvier à 20h. à l'école élémentaire.

ON DISCUTERA:

- du rôle de la S.F.M. et de son mandat depuis la dernière assemblée annuelle
- du développement communautaire
- de l'autofinancement
- de tout autre point dont vous voudrez discuter.

On vous attend

N'OUBLIEZ PAS
L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA S.F.M.
le 17 AVRIL

"LES FRANCO-MANITOBAINS ET L'ACTUALITÉ POLITIQUE"

Une série de dix sessions sur l'aspect général de la politique canadienne

FORMAT Trois sessions d'orientation sur la politique canadienne, suivies de sept conférences ou présentations (tables rondes) avec animateur.

Non pas seulement informer la population mais aussi encourager la participation de l'assistance en créant une atmosphère qui favorisera le dialogue... On doit vivre les actualités politiques et non les considérer comme quelque chose de distant.

O

Les sept rencontres:
"POLITIQUE - RÉALITÉ DU PRÉSENT"

A) - Le bilinguisme pour un Gouvernement conservateur fédéral (Conférence donnée par un porte-parole influent du Parti Conservateur National).

B) - L'Avenir constitutionnel du Canada et l'unité nationale. (Conférence par un membre du Cabinet fédéral).

C) - Les Relations intergouvernementales du Québec - Les politiques du Parti Québécois. (Conférencier invité - un membre-clef du Parti Québécois).

D) - Questions d'énergie ou de ressources naturelles. (Le Fédéral et les Provinces).

Table ronde *avec animateur.*

Membres de la table ronde pour cette session:
- un représentant du gouvernement de l'Alberta,
- un représentant du gouvernement du Manitoba,
- un représentant du Cabinet fédéral.

E) - Éducation française au Canada

Table Ronde *avec animateur*

Membres invités:
- un Ontarien
- un Québécois
- un Acadien
- un Manitobain

F) - Politique urbaine (Le citoyen a-t-il encore son mot à dire?)

Table Ronde *avec animateur*

Membres de la table ronde:
- un citoyen de la ville
- un échevin de la Ville de Winnipeg
- un membre du Gouvernement provincial
- un politicologue.

G) - Les responsabilités d'un gouvernement central concernant l'économie nationale et régionale: (exemple: Les contrôles anti-inflation, etc.)

Table ronde *avec animateur*
Invités:
- un économiste
- un représentant du Gouvernement canadien
- un membre de l'entreprise privée
- un membre des mouvements syndicaux
- un représentant du Gouvernement du Manitoba.

NOTE - aux CONFÉRENCES comme aux TABLES RONDES l'emphase est sur la PARTICIPATION DE L'ASSISTANCE

Les sessions débuteront le 9 février 1977 et auront lieu en la Salle Pauline-Boutal du Centre Culturel Franco-Manitobain.

Frais d'inscription: $30.00

S'adresser au Directeur
Projet Sciences Politiques
Case Postale: 145
Saint-Boniface, Manitoba (R2H 3B4)
Téléphone: 233-4915





COUP D'ŒIL

SEMAINE DU 22 AU 28 JANVIER

PROGRAMME DE LA RADIO
ET DE LA TÉLÉVISION

LE CENTENAIRE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Chers amis,

1977 marque le Centenaire de la Paroisse de Saint-Jean-Baptiste, fondée par l'abbé David Fillion et érigée le 5 janvier 1877.

Cette année sera marquée par diverses activités récréatives et culturelles à partir d'une soirée de gala la veille du premier de l'An 1977, à une pleine semaine de rencontres et de célébrations intitulée "Je reviens Chez Nous", à une présentation théâtrale spéciale en octobre, à une grande soirée à l'ancienne mettant en vedette des artistes invités et locaux.

Nous vous invitons cordialement à vous joindre aux paroissiens de Saint-Jean-Baptiste pour ces fêtes. Venez rencontrer les vieux amis perdus de vue au cours des années et participer à cette année spéciale dans l'histoire de nos vies. Si vos plans de vacances ne sont pas encore établis, nous espérons que vous mettrez de côté quelques jours pour rendre visite à Saint-Jean-Baptiste.

Le comité organisateur a voulu que chaque mois de l'année ait son activité spéciale. Nous vous présentons le programme détaillé. Prenez surtout note de la semaine "Je reviens Chez Nous" du 6 au 13 août. Il y aura programme spécial tous les jours.

Nous vous donnons donc rendez-vous à Saint-Jean-Baptiste, en 1977, durant toute l'année Centenaire.

Comité des célébrations du Centenaire de Saint-Jean-Baptiste.

Mme Simone Lavallée, présidente.

PROGRAMME

JANVIER - OUVERTURE DU CENTENAIRE
Soirée Gala, le 31 décembre 1976
Bonspiel des dames, du 21 au 23

FÉVRIER - Bonspiel des hommes, du 3 au 6
Bonspiel Mixte, du 17 au 20

MARS - Sortie Safari pour motoneiges
Carnaval, les 5 et 6

AVRIL - Soirée Chevaliers de Colomb
Grand Tirage, le 16

MAI - Soirée, projet des élèves du secondaire

JUIN - LA SAINT-JEAN-BAPTISTE, le 24
grand défilé, jeux variés, compétitions, messe en plein air, etc.

JUILLET - Ouverture officielle du parc de Saint-Jean-Baptiste
Tournoi de balle et bateaux, les 9 et 10

AOÛT - SEMAINE "JE REVIENS CHEZ NOUS" du 6 au 13
Thé-hommage aux anciens professeurs
Diaporama, ... fêtes champêtres
Pique-nique des pionniers .... Peinturlure
Concours de pêche, ... Soirée à l'ancienne
Concert dans le parc

SEPTEMBRE - Fête des moissons — Moisson de talents

OCTOBRE - Action de Grâce — Barbecue, danse
PIÈCE DE THÉÂTRE — "LA BAGARRE DE 1878"

NOVEMBRE - Souper paroissial

DÉCEMBRE - Concert de Noël — élèves des grades élémentaires
SOIRÉE CLÔTURE, le 31 décembre 1977
(facilités de camping en saison, hôtel, motel et accueil dans les foyers)

GÉNIES EN HERBE

Cette semaine l'équipe de Saint-Claude sera opposée à celle du Collège de Saint-Boniface. La lutte sera serrée, car bien que la rencontre soit amicale les concurrents démontreront leurs connaissances sur toutes sortes de sujets. Cette émission est réalisée par Marie Benoist-Martin et dirigée par Frankie Glickman.

Soutenez nos jeunes concurrents, ou, comme eux, jouez à GÉNIES EN HERBE samedi à 18h00.



Pierre d'Auteuil, Jean-Louis Hébert et François Riopel, chaque soir de 18h00 à 18h30, SONT LÀ!! CHEZ VOUS!! RECEVEZ-LES!!
POUR VOUS: trente minutes d'informations: actualités, météo, sports.
VOTRE RENDEZ-VOUS CE SOIR

du lundi au vendredi à 18h00.



Vous présentera sa 5e émission.
Elle sera animée par GISÈLE FREDETTE, qui, dans des décors appropriés, interprétera quelques chansons. Elle présentera également les trois gagnants du Festival Bach 76, qui à leur tour, chanteront des airs connus.
DIMENSION "J", à ne pas manquer, mercredi à 19h30.

Emission spéciale

Veillée québécoise
mardi 25, 23h00

Variétés

Vedettes en direct
mercredi 26, 20 h 30

Une veillée québécoise avec Ti-Jean Carignan et compagnie

Le mardi 25 janvier à 23 heures, Ti-Jean Carignan invite les téléspectateurs de Radio-Canada à turluter et à «swinger» au son de notre musique traditionnelle.

Produit par Kébec Spec, **Veillée québécoise** est une émission spéciale qui mettra en valeur une musique authentiquement québécoise, un son de chez nous non pas figé dans un cadre folklorique mais en constante évolution.

Nous apprendrons alors à mieux connaître notre héritage musical — en grande partie d'origine irlandaise —, transmis oralement de génération en génération. Ces musiques, au fil des ans, ont été tellement modifiées par les générations successives qu'elles en ont acquis une âme québécoise et sont devenues nôtres.

Pour nous les interpréter on a fait appel à un orchestre composé d'une dizaine des meilleurs musiciens traditionnels de Montréal qui, outre la guitare, la contrebasse et le piano, utiliseront aussi divers battements de pieds, les os, les cuillers en bois ou en fer, la bombarde, des gigueux en bois... Afin que cette veillée soit inoubliable, tous ces musiciens se grouperont autour de Jean Carignan qui fera vibrer son violon avec l'âme et le génie qu'on lui connaît.

Jeanne d'Arc Charlebois, qui a souvent eu l'occasion de chanter accompagnée par Carignan, viendra se joindre au groupe. On l'entendra notamment turluter et rendre ainsi hommage à la célèbre Bolduc.

Un invité bien spécial viendra rehausser davantage cette soirée. En effet, Zachary Richard quittera sa Louisiane natale avec son accordéon et son harmonica et viendra nous interpréter, avec l'accent acadien qui le caractérise, ses merveilleuses chansons cajun.

En outre, la troupe *Les Sortilèges de Montréal* exécutera quelques-unes des plus belles danses de son répertoire folklorique.

La conception et la mise en scène de cette **Veillée québécoise** ont été confiées à Michel Cartier, fondateur des *Feux follets*, qui a signé la chorégraphie des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux de Montréal.

Bien accompagné par des musiciens et des invités qui sauront mettre son immense talent en valeur, Ti-Jean Carignan saura retremper les téléspectateurs de Radio-Canada dans une atmosphère authentiquement québécoise.

Voilà certes une veillée bien de chez nous qui ne manquera pas de rappeler de bons souvenirs aux plus vieux tout en enthousiasmant aussi les plus jeunes.

R. G.

Jeanne d'Arc Charlebois



Ti-Jean Carignan



Manitas de Plata, l'un des plus grands guitaristes au monde

Le mercredi 26 janvier à 20 h 30, **Vedettes en direct** accueillera au sutdio-théâtre 42 de Radio-Canada Manitas de Plata. Celui que plusieurs critiques éminents considèrent comme le plus grand guitariste au monde sera alors accompagné par Los Baliardos. Selon Manitas, la musique est affaire de famille et le groupe de ses musiciens se compose de son fils Raymond Baliardo, son cousin Jose Reyes, son gendre Manuel Arenas et Jose Villa. D'ailleurs, il refuse toute tournée qui l'éloignerait de sa famille plus d'un mois.

«L'Homme aux petites mains d'argent», de son vrai nom Ricardo Baliardo, est né à Sète, dans le sud de la France, en 1921. Elevé dans une colonie de gitans, il joue de la guitare depuis l'âge de neuf ans. Toujours illettré, il bénéficie d'aucune culture musicale. Il a ainsi pu développer un genre à la fois unique et bien personnel en combinant les styles flamenco, jazz, classique et oriental.

Sa découverte par le monde artistique remonte à 1961 et s'apparente plus au conte de fée qu'à la réalité. Comme d'habitude, chaque année, il s'est rendu à la réunion des gitans aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Lucien Clergue le met alors en vedette dans un reportage photographique destiné au prestigieux hebdomadaire Time. Ensuite, il fait parvenir à une importante compagnie américaine de disques l'enregistrement d'un récital de Manitas. Une équipe de Columbia se rend alors dans la petite chapelle d'Arles. Manitas vient d'enregistrer son premier microsillon. Le succès est instantané et le gitan conquiert l'Amérique avant même d'être célèbre en France. Il remplit douze fois le Carnegie Hall de New York et quatorze fois l'Albert Hall de Londres. On raconte même que le président de la compagnie de disques s'était rendu à Arles afin de constater de visu si Manitas exécutait réellement seul les solos de guitare qu'on lui avait fait parvenir sur bobine.

Depuis plus de 10 ans sa musique s'est répandue dans les cinq continents. Une musique belle qu'il puise dans les fantaisie de son inspiration.

Ses «fans» sont légions. Il compte parmi ses amis et admirateurs des noms aussi célèbres que Picasso, Salvador Dali, Brigitte Bardot, El Cordobes et Charlie Chaplin.

Lors de cette émission d'Aurèle Lacoste, ce gitan de génie interprétera *Guitaras Marrescas, Improvisation #5, Porque Maria, Allegria* et *Rumba des Banes*.

Manitas de Plata, un des grands de la musique moderne que les téléspectateurs de Radio-Canada voudront certainement voir à l'oeuvre lors de ce **Vedettes en direct**.

Manitas de Plata



Une fenêtre dans ma tête
jeudi 27, 10 h 15

L'Encyclopédie du quotidien

L'eau, le feu, la terre, l'air: quatre grandes dimensions de notre environnement. Pour le tout jeune enfant, ces aspects de son horizon constituent autant d'extraordinaires domaines de connaissance.

Une fenêtre dans ma tête se propose de lui donner les moyens de se lancer à la découverte. Cette série, dernière-née, du Service des émissions-jeunesse, prendra l'affiche le jeudi à 10 h 15 à compter du 27 janvier, à la chaîne française de Radio-Canada.

Pierre-Jean Cuillerrier assumera la réalisation d'**Une fenêtre dans ma tête**, alors que les textes seront écrits par Raymond Plante. Les comédiens Pauline Martin et Yvan Ponton en sont tous deux à leur première expérience télévisée. Ils séduiront à coup sûr les jeunes téléspectateurs par leurs performances dans une grande variété de disciplines du spectacle.

Tout au long de cette série, Pauline et Yvan recevront de nombreux visiteurs venus de deux autres émissions enfantines du matin. Il s'agit de Dorothée, Francine et Robert (**La Boîte à lettres**) de même que Rina et Serge (**Du soleil à 5 cents**).

L'équipe d'**Une fenêtre dans ma tête**:

Distribution: Pauline Martin, Yvan Ponton
Textes: Raymond Plante
Musique: Céline Prévost
Costumes: Michèle Forget
Maquillage: Lise Saucier
Prise de son: Jean-Paul Lafortune
Décor: Claude Vaillancourt
Ensemblier: Georges Beaudoin
Graphiques: Roger Paré
Effets sonores: La Flèche Lefebvre
Eclairage: Jean-Claude Rouillard
Direction technique: Roger Larose
Assistant: Michel Chabot
Script-assistante: Josée Rochon
Réalisateur: Pierre-Jean Cuillerrier.

La conception de cette émission s'écarte des schémas pédagogiques directs. Dans son développement, **Une fenêtre dans ma tête** suggère à ses téléspectateurs une forme de sensibilisation aux phénomènes qui les entourent.

Ainsi, au fil de quatre émissions, on pourra identifier diverses fonctions de l'air: par le jeu (gonfler un ballon), les odeurs, la musique. Les oiseaux et les insectes, de même que les machines volantes fabriquées par l'homme, inciteront à «voir» l'air à travers de nouveaux points de vue.

Selon Pierre-Jean Cuillerrier, ce projet de sensibilisation de l'enfant à son environnement ne doit pas nécessairement se matérialiser dans l'immédiat: «Le déclic peut se déclancher après un assez long temps. La relation entre un geste, un mot, une musique et une réalité peut se manifester longtemps après le visionnement d'une émission, tout dépendant des dispositions et de la volonté du téléspectateur. Celui-ci est d'ailleurs laissé totalement libre de choisir et faire sa propre synthèse des nombreux éléments d'information qui lui sont destinés.»

Cette sollicitation se présente sous forme de spectacle didactique et la formule, que le réalisateur a fait évoluer dans le cadre des séries **Au jardin de Pierrot**, **Du soleil à 5 cents** et **la Boîte à lettres**, sera cette fois enrichie de plusieurs séquences relevant du documentaire.

Si on examine la structure d'une émission, ces objectifs prennent forme de la façon suivante: dans «les deux pieds sur terre», Yvan et Pauline font marcher des petits bonshommes sur un globe terrestre lesquels reconnaissent au passage les pays par leurs couleurs. Plus loin, Pauline raconte quelques-unes des choses qu'on peut faire sur terre alors que des séquences filmées illustrent ses paroles.

Un item humoristique invitera à la gymnastique, sur les conseils d'une speakerine.

Il arrive qu'on puisse jouer avec de la terre. Cette suggestion viendra de Robert, qui traversera les cadres de la grille horaire tout spécialement pour l'occasion, arrivant de **la Boîte à lettres** sous les traits et le costume d'un postier.

Chacun des quatre thèmes de base sera traité en fonction des trois règnes — animal, végétal et minéral — pour y ajouter différents aspects dignes de l'intérêt des tout petits. **Une Fenêtre dans ma tête** proposera quelques émissions sur la géographie humaine, ce qui permettra de réunir les quatre éléments dans le même cadre. Quelques émissions seront consacrées aux sentiments.

En somme, **Une fenêtre dans ma tête** tentera de rejoindre l'enfant dans le quotidien, en essayant de construire avec lui une sorte de petite encyclopédie.

Pauline Martin



Yvan Ponton



CKSB

Musique, théâtre, sciences

Théâtre

Premières:

vendredi 21 janvier, 20h.
Manihkwan de Conrad Bruneau

Professeur de langues et linguistiques à l'Université Laval, Conrad Bruneau connaît bien le langage et l'âme de nos frères Indiens. La touchante légende qu'il raconte dans "Manihkwan" est inspirée du folklore montagnais, et les sentiments exprimés par l'héroïne reflètent toute la poésie d'un peuple fier de son identité. L'affreux malentendu qui divise Blancs et Indiens sera-t-il un jour dissipé?

La feuillaison:

jeudi 27 janvier, 21h30
Un drame psychologique de Jacques Gagnon

Pour ne pas perdre de vue l'amant de passage qui lui a fait un enfant, Marie-Claude quitte Amos, sa ville natale. Elle est bientôt suivie par son frère, peintre à ses heures, qui saute sur l'occasion pour venir tenter sa chance à Montréal. Ne voulant pas vivre seule, Marie-Claude accepte le marché de partager avec lui son appartement. A demi-folle, à la suite de la perte de son ami d'un soir et d'un avortement, Marie-Claude ira jusqu'à s'éprendre de son frère...

Musique

Voix et rythmes du pays:
samedi 22 janvier, 18h.

Le Clan Murphy

Ayant débuté avec quatre musiciens, "Le Clan Murphy" a conjugué trois ans d'efforts et de recherches, de répétitions et de spectacles un peu partout, pour en arriver à ce qu'il est aujourd'hui: une huitaine de musiciens, un arrangeur régulier, un éclairagiste de scène et un premier microsillon, pour Polydor, "Le coeur et la raison". Le Clan Murphy est un groupe bien particulier et il est difficile de ranger sa musique dans une catégorie bien précise. Et c'est peut-être, à tout prendre, sa principale qualité. Le Clan Murphy pratique en effet ce qu'il faut appeler "les" folklores. Des folklores qu'il compose lui-même et qui sont tantôt d'inspiration traditionnelle et québécoise, tantôt d'inspiration nord-africaine. D'autres qualifieront cette musique de rock celtique qui flirte l'arab'n roll. Mais vous pourrez en juger vous-même en écoutant le récital qu'ils donneront à **Voix et rythmes du pays**, samedi à 18h.

L'Opéra du Metropolitan:

samedi 22 janvier, 19h.

La flûte enchantée de Mozart

Des opéras mis à l'écran, La flûte enchantée de Mozart a subi l'une des plus merveilleuses transpositions à avoir été faite dans le domaine du 7e art. Réalisée par un cinéaste d'un immense talent, le Suédois Ingmar Bergman, La flûte enchantée a soulevé l'enthousiasme des critiques du monde du cinéma, de celui de la musique; mais plus encore le dernier chef-d'oeuvre de Mozart s'est gagné la popularité de milliers de cinéphiles et de mélomanes de par le monde entier. En direct du Metropolitan, c'est un événement que ceux-ci, déjà séduits, ne voudront pas manquer.

Sur scène:

du lundi au vendredi à 18h25

Depuis quelque temps et encore pendant plusieurs semaines, Marie Benoist-Martin animera notre émission locale de musique de début de soirée. L'émission a pour titre **Sur scène** et on y présente des enregistrements de récitals peu entendus à la radio. Ainsi, on présentera vendredi 21 janvier, Frida Boccara; lundi 24, Alan Stivell; mardi 25, Charles Aznavour; mercredi 16, Craeme Allwright.

Sciences

Entretiens:

dimanche 23 janvier, 10h.

Le Macroscope. Invité: Joël de Rosnay

Directeur du développement à l'Institut Pasteur, Joël de Rosnay a trouvé un outil merveilleux pour obtenir une nouvelle compréhension de l'infiniment complexe et il l'a baptisé: Le Macroscope. Aussi précieux que furent le microscope et le téléscope dans l'évolution de la connaissance scientifique de l'univers, ces instruments ne peuvent remplir les fonctions du macroscope qui permet à l'homme de regarder au-delà de lui-même cette macro-vie à laquelle il s'intègre et les éléments éternels dont dépend son action. Dans ce premier de deux entretiens, Joël de Rosnay nous définit le macroscope, nous parle de son utilité, de son fonctionnement et d'une nouvelle perception du monde par le truchement de cet outil mystérieux.



COUP D'OEIL SUR LA SEMAINE

SAMEDI

22 janvier

9:00 DEMETAN
9:30 WICKIE
10:00 LA PIERRE BLANCHE
10:30 LASSIE
11:00 ENFANTS DU 47 A
11:30 ES-TU D'ACCORD?
12:00 LES HEROS DU SAMEDI
VOLLEY BALL FEMININ
13:00 SPORTHEQUE
Faits saillants des compétitions olympiques
14:00 FEMME D'AUJOURD'HUI
"GEORGES SAND"
15:00 TECHNO FLASH
15:30 CINEMA JEUNESSE
TINTIN: SECRET DE LA LICORNE
17:00 BAGATELLE
18:00 GENIES EN HERBE
Saint-Claude vs Collège Saint-Boniface
18:30 TELEJOURNAL
18:35 PARTOUT
19:00 SOIREE DU HOCKEY
Capitals de Washington vs Canadiens de Montréal
21:30 COSMOS 1999
22:30 TELEJOURNAL
Lecteur: Gaétan Barrette
22:45 NOUVELLES DU SPORT
23:00 LA POLITIQUE FEDERALE
23:10 CINEMA

Hec Ramsay: Le Mystere de la plume verte. Western réalisé par H. Daggherty, avec Richard Boone, Rick Lenz, Jane Woodward et Marie Windsor. Hec Ramsay tente d'élucider l'assassinat d'une famille de colons. Les coupables cherchent à imputer le crime aux Indiens afin de pouvoir s'emparer de leurs terres (USA 72).

24:45 CINE-NUIT

Le Bâtard. Drame réalisé par Duccio Tessari, avec Giuliano Gemma, Klaus Kinski et Rita Hayworth. Un jeune criminel reussit un vol de diamants et élimine tous ses complices sur les ordres de son frere. Il compte ensuite garder le butin pour lui-même, mais son frere ne l'entend pas de cette oreille, et, grâce a la complicité d'une amie, lui fait avouer l'endroit où il a caché les diamants. Blessé dans l'aventure, le jeune criminel récupere au ranch d'une inconnue, puis il part à la recherche de son frere et de la traitresse (It.-fr.-all. 69).

DIMANCHE

23 janvier

9:00 WOODY LE PIC
9:30 MON AMI GUIGNOL
9:45 BIBLE EN PAPIER
10:00 JOUR DU SEIGNEUR
11:00 SON ET IMAGES
11:30 CINE MAGAZINE
12:00 LA SEMAINE VERTE
13:00 D'HIER A DEMAIN
14:00 UNIVERS DES SPORTS
15:30 HEURE DES QUILLES
16:30 MONDE EN LIBERTE
17:00 SECOND REGARD
18:00 DECLIC
18:30 TELEJOURNAL
18:35 TELESCOPIE
19:00 QUINZE ANS PLUS TARD
19:30 LES BEAUX DIMANCHES

Dimanshowscir. Claude Gauthier et Pierre Létourneau sont entourés de Priscilla, Fabienne Thibault, Jean-Guy Moreau et Clémence Desrochers. C. Gauthier: «Marie Noël», «Au coeur de ma Délire», «Heureusement» et «Le Petit Cesna». P. Létourneau: «Il faut bien rêver», «Les Colombes», «On est tous des héros» et «Bonjour la visite». Priscilla: «Mon beau pays» et «Coeur en fête» F. Thibault: «Chez nous» et «La Vie d'astheure ou la vie de factrie». Des imitations, avec J.-G. Moreau et des extraits de son nouveau spectacle. Réal.: Michel Gaumont.

20:30 LES BEAUX DIMANCHES

Document: Les Etats-Unis de Jimmy Carter. Une vision de l'Etat le plus puissant au monde au moment où ses citoyens ont choisi un nouveau president. Visite de diverses régions américaines. Le tournage a eu lieu à Plains, Atlanta, Jackson, Houston, la petite ville de Lawrence, au Texas, à Chicago et Washington. Reporter: Gil Courtemanche. Réal. Claude Sylvestre

21:30 LES BEAUX DIMANCHES

Scènes de la vie conjugale. Dramatique realisée par Ingmar Bergman, avec Liv Ullman et Erland Josephson **(dernière de 6).** «Au milieu de la nuit dans une maison sombre». Sept ou huit ans plus tard, Johan et Marianne se retrouvent pour un week-end intime dans une maison de pêcheur que leur prête un ami. Ils découvrent qu'ils sont maintenant deux individualités distinctes et libres, en mesure de traiter d'égal a egal.

22:30 TELEJOURNAL
22:45 SPORTS-DIMANCHE
22:55 CINE-CLUB●

Les Yeux fermés. Drame réalisé par Joël Santoni, avec Gérard Desarthe, Lorraine Rainer, Jean Carmet et Marcel Dalio. Un jeune homme, comédien, tue par accident, un ami au cours d'un combat à l'épée.

LUNDI

24 janvier

9:10 THE SUNRUNNERS
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 DU SOLEIL A 5 CENTS
10:15 AU JARDIN DE PIERROT
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 LES TROUVAILLES
DE CLEMENCE
11:30 RINALDO RINALDINI
12:00 CHER ONCLE BILL
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
"L'ENCOMBRANT M. JOHN"
Comédie avec Shirley MacLaine et Peter Ostinov
16:00 BOBINO
16:30 ALEXANDRE ET LE ROI
17:00 ROBINSON SUISSE
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 LA P'TITE SEMAINE
19:30 VIEILLIR ET VIVRE
20:00 Y A PAS DE PROBLEME
20:30 AVEC LE TEMPS
21:00 TELE SELECTION

Ils ne frappent que la nuit. Drame réalisé par Daryl Duke, avec Jack Warden, Tim O'Connor et Joe Mantel. L'exploit d'un extraordinaire limier de Los Angeles qui, en 32 ans, a réussi à élucider le plus grand nombre de crimes sans avoir jamais utilisé son arme à feu (USA 75).

22:30 TELEJOURNAL
22:55 NOUVELLES DU SPORT
23:05 COMMENT YUKON DEPLAÇA LES MONTAGNES

Documentaire réalisé par Joris Ivens et Marceline Loridan. «Entrainement au cirque de Pékin» C'est l'entraînement quotidien des gens du cirque de Pékin. Représentation des acrobates. — «Autour du pétrole». Vers 1960, malgré les avis des experts, les Chinois commencent à extraire du pétrole dans la steppe désertique du Nord-Est, à Taking. Autour du pétrole, ils ont fonde une société villageoise industrielle et agricole où vivent des centaines de milliers de personnes qui pourront continuer d'exploiter cette terre même quand la réserve de pétrole y aura été épuisée. — «Professeur Tsien». Une des sommités scientifiques, le professeur Tsien raconte son évolution idéologique, de sa formation occidentale à la Révolution culturelle.

MARDI

25 janvier

9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 YOU HOU
10:15 MINUTE MOUMOUTE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 LES TROUVAILLES DE
CLEMENCE
11:30 VERS L'AN 2000.
12:00 CHEVAUX DU SOLEIL
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
"FANÇOIS D'ASSISE"
16:00 BOBINO
16:30 NIC ET PIC
17:00 NANNY
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 Ce soir: National
19:00 MONDE DE DISNEY
"POUR L'AMOUR D'UN CHIEN"
20:00 SOIREE DU HOCKEY
Match des Etoiles
22:30 TELEJOURNAL
22:50 NOUVELLES REGIONALES
ET SPORTS
23:05 VEILLEE QUEBECOISE

Avec Jean Carignan, violoneux, entouré de Jeanne d'Arc Charlebois; Zachary Richard et «Le Bayou des mystères», et la troupe folklorique «Les Sortilèges Inc.» Direction musicale: Jean Carignan. Conception et mise en scène: Michel Cartier. Prod.: Kébec Spec.

24:05 CINEMA●

Le Bateau sur l'herbe. Drame réalisé par Gérard Brach, avec Jean-Pierre Cassel, John McEnery et Claude Jade. Avec l'aide de son employé et meilleur ami, un jeune homme construit sur la pelouse de son château un voilier grâce auquel il compte se rendre sur l'île de Pâques. L'ami de ce dernier l'encourage dans son rêve (Fr. 71).

MERCREDI

26 janvier

9:15 100 TOURS DE CENTOUR
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 YOU HOU
10:15 VIRGINIE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 TROUVAILLE DE CLEMENCE
11:30 COMTE YOSTER
12:00 SKIPPY
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 LE TEMPS DE VIVRE
16:00 BOBINO
16:30 LE GRENIER
17:00 SUR LA COTE DU PACIFIQUE
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 LES EXCLUS
19:30 DIMENSION J: Gisèle Fréchette
chante et reçoit les gagnants du Festival Bach '76
20:00 GRAND PAPA
20:30 VEDETTES EN DIRECT
"MANITAS DE PLATA"
21:00 RUE DES PIGNONS
21:30 LE 60
22:30 TELEJOURNAL
22:50 NOUVELLES PROVINCIALES ET
SPORTS
23:05 REFLET D'UN PAYS
24:05 CINEMA●

Alerte aux Indes. Drame réalisé par Zoltan Korda, avec Sabu et Raymond Massey. Un jeune prince hindou se voit menacé par son oncle qui veut le faire disparaitre. Le complot est éventé et la rebellion est évitée de justesse grâce à l'intervention des officiers britanniques à qui le jeune prince s'est confié (Brit 38).

JEUDI

27 janvier

9:15 100 TOURS DE CENTOUR
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 LA BOITE A LETTRES
10:15 UNE FENETRE DANS MA TETE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 ANIMAUX CHEZ EUX
12:00 LE PRINCE NOIR
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
"FIACRE 13: LE CRIME". Drame avec Ginette Leclerc
16:00 BOBINO
16:30 LE GUTENBERG
17:00 "L'ILE AU TRESOR"
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
19:00 CE SOIR: National
19:30 LES GRANDS FILMS

James Bond: Opération Tonnerre. Film réalisé par Terence Young, avec Sean Connery, Claudine Auger et Adolfo Celi. Une organisation criminelle internationale, le SPECTRE, s'empare d'un avion anglais portant deux bombes atomiques. Puis un message est adressé aux gouvernements de Grande-Bretagne et des Etats-Unis annonçant la destruction d'une ville importante à défaut du versement d'une rançon énorme. L'agent secret James Bond réussit à localiser dans les Antilles l'endroit où les bombes ont été cachées (Brit. 65).

22:00 MON PAYS MES AMOURS
22:30 TELEJOURNAL
22:50 NOUVELLES PROVINCIALES ET
SPORTS
23:05 MESDAMES ET MESSIEURS...

Variété animé par **René Homier-Roy.** Recherches et co-animatrice: Marie Perreault. Direction musicale: Cyrille Beaulieu. Réal Royal Marcoux.

24:05 BRIGADE SPECIALE

«La Bourse ou la vie». Deux vidangeurs volent un fusil anti-tank pour réveiller les autorités et les forcer à hâter la réalisation de leurs promesses dans le domaine social.

VENDREDI

28 janvier

9:15 100 TOURS DE CENTOUR
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 GRANDEUR NATURE: BOR-
DUAS
11:30 HISTOIRE SANS PAROLES
12:00 TOUMAI
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
"FIACRE 13: LE CHATIMENT"
16:00 BOBINO
16:30 PICOLO
17:00 MADAME ET SON FANTOME
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 LES PIERRAFEU
19:30 LE POUR ET LE CONTRE
20:30 MARCUS WELBY
21:30 SCENARIO

«Plus ça change, moins c'est pareil». Pièce de Ronald Prégent et Dominique De Pasquale, avec Lionel Villeneuve, Gilles Renaud, Monique Mercure et Michelle Léger (2e de 4). «André». André, travailleur dans une usine, a une offre alléchante d'un ancien camarade. Va-t-il accepter ce travail qui semble un peu louche? Réal.: Gilles Sénécal.

22:00 SCIENCES-REALITE
animateur Joël Le Bigot
22:30 TELEJOURNAL
22:55 NOUVELLES DU SPORT
23:05 CINEMA

«Plus ça change, moins c'est pareil». Pièce de Ronald Prégent et Dominique De Pasquale, avec Lionel Villeneuve, Gilles Renaud, Monique Mercure et Michelle Léger (2e de 4). «André». André, travailleur dans une usine, a une offre alléchante d'un ancien camarade. Va-t-il accepter ce travail qui semble un peu louche? Réal.: Gilles Sénécal.

24:30 CINE-NUIT

Patinage de fantaisie et Lamartine

L'autre jour, rencontrant un de mes amis, je lui dis:

— Comment allez-vous?

— Très bien! Je suis alerte. Et vous? fit-il.

J'ai toujours savouré cette fière parole: "Alerte!", pleine de bon sens, exprimant à la fois l'équilibre physique et moral, traduisant bien cette pensée qui veut dire: "bon pied, bon oeil, bon entendement".

Voulez-vous connaître la recette de la bonne entente dans les relations entre parents et amis? Parlez-leur de leurs loisirs. La récréation occupe une grande place dans notre existence. Personne ne devrait s'en dispenser: riches ou pauvres, jeunes ou vieux, nous trouvons des amusements dans toutes les conditions de la vie.

Pour les uns, c'est la chasse ou la pêche; pour les autres, ce sont les sports de toutes sortes, soit comme spectateurs des joutes de hockey, par exemple, soit en faisant des exercices de culture physique pour se tenir en forme.

Chaque année, lorsque revenait l'hiver, les deux frères Belle-Humeur, âgés respectivement de 72 et 68 ans, faisaient du patin de fantaisie sur la glace vive, à la grande admiration des badauds. Ce sport était un plaisir renouvelé tous les ans depuis leur enfance. Vous les voyiez s'amuser sur les rivières, les étangs et les patinoires.

Or, c'était pour les deux frères une véritable jouissance que de pouvoir exécuter des jeux et des dessins en patinant.

Faire le huit, en avant ou en arrière, seul ou à deux, se croisant au centre; esquisser une vigne ou une rose tout enlacées en traits bien nets; graver la croix de Malte, puis, pour changer de fantaisie, faire un tour de valse, se balançant en courbes gracieuses, au son de la musique; enfin respirer à pleins poumons l'air du bon Dieu sous un ciel azuré, dans un mouvement de rythme et de cadence.

Savez-vous que le grand poète Lamartine était lui-même un excellent artiste du patin? Ecoutez-le plutôt, exprimant la joie de patiner: "Se sentir emporté avec la rapidité de la flèche et avec les gracieuses ondulations de l'oiseau dans l'air, sur une surface plane, brillante, sonore et perfide; s'imprimer à soi-même par un simple balancement du corps, et pour ainsi dire, par le seul gouvernail de sa volonté, toutes les courbes, toutes les inflexions de la barque sur la mer ou de l'aigle planant dans le bleu du ciel, c'était pour moi, et ce serait encore si je ne respectais pas mes années, une telle ivresse des sens et un si voluptueux étourdissement de la pensée que je ne puis y songer sans émotion."

Donc, les deux frères Belle-Humeur étaient en très bonne compagnie par la pensée du moins, avec Lamartine.

En lisant ces lignes, il est possible que d'aucuns trouvent cela un peu exagéré; mais les gens bien pensants diront: "A chacun son plaisir. . ."

Godias BRUNET

Terry & Gisela



Les artistes du patin Terry et Gisela feront partie du super spectacle qu'offrira à Winnipeg la troupe des Ice Capades du 26 janvier au 1er février.

"MARRIAGE ENCOUNTER" FRANÇAIS

Le prochain "Marriage Encounter" pour les couples de langue française aura lieu du 28 au 30 janvier.

Pour tous les couples intéressés à vivre une fin de semaine bien spéciale dans la tranquillité, la paix, la confiance.

Une fin de semaine qui permet au couple de s'arrêter pour dialoguer, de se comprendre mieux et de découvrir les richesses de leur vie à deux.

Pour réserver votre place ou pour plus d'information, téléphonez à Villa Maria, Saint-Norbert, au **269-2114.**

PRÉPARATION AU MARIAGE

Le service de préparation au mariage reprend ses activités
Les trois prochaines sessions ont lieu en fin de semaine:

21 - 23 janvier

29 avril - 1er mai

3 - 5 juin

à la Villa Maria à Saint-Norbert

Les thèmes de discussion sont:

- Focus sur moi et toi
- Notre sexualité
- Notre fécondité
- L'enfant et le couple
- Vivre ensemble
- Bâtir un foyer
- Un "oui" devant la communauté chrétienne.

Les sessions de PRÉPARATION au MARIAGE sont offertes à tous les couples qui projettent un mariage - pas nécessairement des fiancés.

Elles offrent aussi:

- des échanges avec des gens mariés des prêtres et d'autres jeunes couples
- des temps forts de réflexion, seul et en tête-à-tête, sur
- vos richesses comme couple
- votre budget
- la place de la prière dans votre foyer
- le premier enfant
- le rôle de l'Eglise dans votre mariage
- votre maturité
- etc. . .

Pour plus de renseignements:

SERVICE de PRÉPARATION au MARIAGE
190, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface, Manitoba R2H 0H7
Téléphone: 247-3063 (Soeur Cécile)

LES LETTRES À LA LIBERTÉ

Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres qu'ils nous adressent doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Les lettres anonymes ne seront pas publiées. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication. Les textes qui nous sont adressés deviennent la propriété du journal et ne seront pas retournés à leurs auteurs. Enfin nous demandons à nos lecteurs d'être brefs lorsqu'ils nous écrivent.

Nécrologie

M. J.-Léopold TURENNE

Après une longue maladie, M. Léopold Turenne, âgé de 78 ans, est décédé à l'hôpital de Saint-Pierre le 24 décembre 1976.

Ses funérailles eurent lieu le mardi 28 décembre. La célébration eucharistique fut faite par l'abbé Lionel Bouvier, curé, assisté du Père Edmond Turenne, o.m.i., neveu du défunt, avec le Père Saint-Denis, curé d'Otterburne.

Outre son épouse Béatrice, M. Turenne laisse dans le deuil cinq fils: Paul de Saint-Pierre, Fernand de Californie, Raymond de Kentucky, Yves et Maurice de Winnipeg; cinq filles: Mme Pauline Latulippe, Mme Yvette Laurier, Aline de Saint-Boniface, Mme Léonne Pach de Californie, Mme Marguerite Arpin de Saint-Pierre; 39 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants; trois frères, Théophile, Adélard et Hormisdas; trois soeurs, Anastasie, Emérance et Soeur Amanda, s.g.m.

M. Turenne fut précédé dans la tombe par son fils Roland en 1962.

REMERCIEMENTS

Mme Turenne et les enfants aimeraient remercier les parents et amis, M. l'abbé Bouvier, le personnel de l'hôpital pour les bons soins prodigués au malade, à toutes les dames qui ont préparé et servi le goûter, la chorale, les personnes qui ont offert des fleurs, des messes et des cartes, ceux qui ont assisté aux funérailles, enfin à tous les parents et amis qui, d'une manière ou d'une autre ont contribué à alléger leur épreuve.

AVIS DE DÉCÈS, ETC.

LA LIBERTÉ accepte pour publication des avis de naissance, de mariage, de décès, d'anniversaires au tarif de 25 sous la ligne agate et de $5 par photo. Ces avis doivent nous être adressés par écrit et nous parvenir au plus tard le vendredi avant la date de parution du journal.

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU JOSEPH LÉOPOLD TURENNE du Village de Saint-Pierre, au Manitoba, fermier, décédé.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, Chambre 500, Edifice Childs, 211, avenue Portage, Winnipeg, Manitoba, R3B 2A2, le ou avant le 15 février, A.D. 1977.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 11e jour de janvier A.D. 1977.

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
Procureurs de la succession

La Page de Bicolo ...

Quand tu auras bien joué dehors, n'oublie pas de participer au nouveau Concours. Regarde bien la page!

Bicolo.



CONCOURS DU VOYAGEUR

Dessine quelque chose se rapportant au Festival du Voyageur et **explique** ton dessin, (comment il te fait penser au Voyageur).

Les dessins les plus originaux paraîtront dans ta page.

Le Festival du Voyageur offre 2 belles ceintures et 2 tuques du Voyageur comme prix, et moi j'ajoute des T—shirts et des livres. Ça en vaut la peine!

FAIS-LE TOUT DE SUITE

Envoie à Bicolo
C. P. 262
Saint-Pierre-Jolys, Manitoba

avant le **8 février** 1977

NOM: ....

ADRESSE: ....

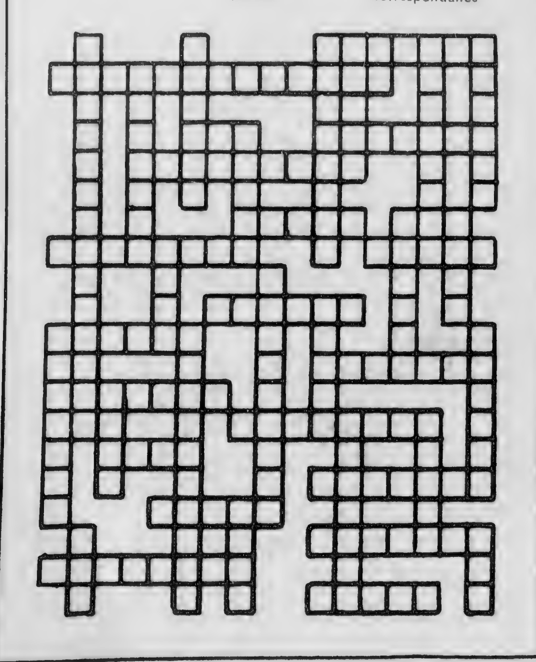
....

ÂGE: .... No de membre: ....

Mots entre-croisés

Inscris dans la grille chacun des mots de la liste. Commence par les mots les plus longs. Raie de la liste chaque mot que tu inscris. Lorsque la grille sera complétée il reste un seul mot. Peux-tu le trouver?

2	5	prompte
au	autre	pupitre
e.v.	carte	science
on	colis	séparer
os	envoi	timbrer
3	mandé	voiture
mie	rêver	8
nia	sieur	candidat
nia	stylo	courrier
par	unité	dirigera
pas	6	pourvoir
rue	cachet	présenté
ter	éparse	9
4	lettre	acheminée
date	mandat	brouiller
état	papier	10
iris	tampon	recommandé
item	7	13
race	facteur	boîte à lettres
	goûtait	14
	postier	correspondance



CONCOURS DES PETITS
(7 ans et moins)

Dessine et colore un **BONHOMME DE NEIGE**

NOM: ....

ADRESSE: ....

....

ÂGE: .... No de membre ....

Envoie à BICOLO
C. P. 262
Saint-Pierre-Jolys, Manitoba
R0A 1V0
avant le **8 février** 1977



Centenaire de Saint-Pierre-Jolys

Les fondateurs de Saint-Pierre-Jolys

Après vous avoir parlé du ôté paternel, il me faut vous re ce que je sais au sujet s ancêtres de ma mère, adame Pierre Gagné, née ugénie Joubert. Mon bi-ieul, donc le grand-père ma mère, arriva lui aussi ec son épouse, Mathilde andandaigue et tout un oupe de grands enfants. a plus âgée, Mathilde, était ariée à Moïse Dufresne, n des treize, venu avec ses aux-parents s'établir à aint-Pierre-Joly et devint le ordonnier de la paroisse squ'à vers les années 1920.

Noël Tétreault, fils de Pru-ent Tétreault et de Rosalie eaudry est né à Saint-Jude, rès de Saint-Hyacinthe, au uébec. Il se maria à La Pré-ntation à Mathilde Van-andaigue, fille de Jean-aptiste Vandandaigue et e Josephte Couture, le 6 évrier 1838. Comme un rand nombre de Québé-ois de cette partie de la rovince, ils immigrèrent ux Etats-Unis vers les 1860. oujours à la suite de la vi-ite de M. l'abbé Fillion et e M. Lalime, colonisateur, ux aussi s'embarquèrent our venir à la Rivière-aux-ats et s'y établir au nord, oisin du lot 10 appartenant Toussaint Vermette. Leur amille comprenait Mathil-de déjà mariée à Moïse Du-resne, Jean-Baptiste qui se maria en 1877 à Philomène ubois, fille de Moïse Du-ois et de Céleste Laviolet-te; Rosalie maria François-Xavier Joubert, dont nous parlerons plus loin; Hormis-das épouse en 1882 Valérie Sicotte, fille d'Alfred Sicotte et de Domithilde Laperche; Aglaée à son tour maria en 1881 Joseph-Pierre Lépine, fils de Louis Lépine et de Marie-Marguerite Mongrain; Eusèbe lui se maria en 1885 avec Eloïse Vinette, fille de Elie Vinette et de Zoé Foisy. Tous s'établirent à Saint-Pierre-Jolys, mais vers les 1900, Jean-Baptiste et sa famille allèrent vers Sainte-Anne-des-Chênes; Hormisdas et sa famille à Saint-Malo et Pierre Lépine à Argyle, Minn.

Pour François-Xavier Joubert, il y aurait toute une épopée à raconter sur sa vie, mais je me bornerai à quelques étapes de sa vie. François-Xavier naquit à Saint-Denis sur le Richelieu le 16 février 1853, l'avant-dernier d'une famille de 15 enfants et le fils d'Olivier Joubert et de Delphine Gareau. Son père mourut en 1855 et sa mère deux ou trois ans plus tard. Il fut élevé par son grand-père, Victor Gareau qui tenait une manufacture de vaissellerie sur le terrain où est placé aujourd'hui le monument des Patriotes. Son ancêtre Pierre II Joubert, marié à Agathe Jarry, fut le 1er colon de Saint-Denis et possédait le terrain entre la rue Yamaska et le terrain de Jéhanne Marchant. Tout son terrain touchait la Rivière Richelieu et c'est lui qui céda 40% de son terrain pour la paroisse et la construction de l'église.

A l'âge de dix-sept ans, ses études finies à Saint-Denis, il se rend à Sorel pour apprendre le métier de cellier, puis va à Saint-Jean d'Iberville pour travailler chez un Monsieur Borbridge qui a une petite manufacture de chaussures et une cordonnerie. Quelques années après il suivra son patron qui déménagera à Ottawa et continuera son métier de cellier.

En 1873, Mgr Ritchot se trouve à Ottawa pour la question de Riel et est dans le besoin de nouvelles chaussures et de réparations pour ses vieilles. Il rencontre Monsieur Joubert et lui parle du Manitoba et du besoin d'un maître d'école. Sur-le-champ l'entente se fait et il retourne vers Saint-Denis pour faire ses adieux à sa famille pour revenir s'embarquer avec Mgr Ritchot le 15 juin. Revenu à Ottawa, Mgr Ritchot est déjà parti. Ce contretemps ne le décourage pas, il prend le train le 15 juillet suivant, voyage par le "Grand Tronc" de Toronto à Collingwood, traverse les lacs Huron et Supérieur jusqu'à Port-Arthur, puis par le canoë et la charrette il arrive à Winnipeg au commencement d'août, un voyage d'une durée de 18 jours, toujours par le vieux Dawson.

De suite, il va trouver Mgr Ritchot et il est engagé pour enseigner à l'école à la Pointe-Coupée au salaire de $190.00 de décembre à juin. A l'été, il participe à une expédition de chasse au "Buffalo" dont la base se trouvait à Batoche, Territoire du Nord-Ouest. Le moyen de locomotion était la fameuse charrette et le voyage dura trois semaines. Arrivé vers la fin d'août, il fait la connaissance des organisateurs: Gabriel Dumont, Isidore Dumont et Moïse Ouellette. Je ne décrirai pas la fameuse chasse qu'il m'avait fait voir, mais au retour il s'engage pour M. Moïse Ouellette et demeura jusqu'au printemps de 1876 pour revenir à Saint-Norbert et s'engager pour l'école de Sainte-Agathe et devenir le premier maître d'école de ce lieu, sur le site où réside aujourd'hui Madame Brémault.

1877, la classe terminée, M. Samoisette lui parle du groupe des nouveaux arrivés à Saint-Pierre-Jolys, alors il s'y rend lui aussi et s'engage chez un M. Noël Tétreault pour l'été. Pourtant, cet été fut long, car le 21 novembre François-Xavier Joubert se maria avec Rosalie Tétreault, en même temps que Jean-Baptiste Tétreault avec Philomène Dubois. Le mariage se fit dans la maison de Noël Tétreault et fut bénit par M. l'abbé Cyrille Samoisette. Les registres de Sainte-Agathe en font foi.

Le premier terrain sur lequel les Joubert résidèrent fut celui où M. Charles Dandeneault a demeuré, sur la route de Saint-Malo, en face de la famille Henri L'Heureux. Plus tard, la famille se tourna vers l'ouest de la Rivière-aux-Rats et là établit ses enfants. Il eut 10 enfants, un prêtre, deux religieuses et les autres fondèrent des familles. Aujourd'hui un garçon et une religieuse vivent encore dans les 84 et 86 ans. Parmi les descendants, il a eu cinq petits-fils prêtres et trois petites-filles religieuses.

Je m'arrête ici et je n'ai pas besoin de continuer les descendants de cette famille, cependant, je dirai que les deux grands-pères furent deux grands fondateurs de la paroisse de Saint-Pierre-Jolys et chacun, avec les talents que le bon Dieu leur a donnés, ils ont répondu fidèlement aux devoirs qu'ils devaient accomplir. Tous deux, souvent syndics de l'église, commissaires de l'école du village, aidant à toutes les besognes nécessaires pour les biens de la communauté, ils étaient heureux de faire leur part. Hilaire Gagné mourut trop tôt, à 55 ans en 1904, mais François-Xavier Joubert donna largement tout son temps à toutes les oeuvres paroissiales. A part des postes déjà mentionnés, en 1916, nous le trouvons fondateur de l'association d'Education au vieux collège de Saint-Boniface; il est établit à Saint-Pierre-Jolys et y demeura président durant de nombreuses années; fondateur et président de la coopérative de bois, fondateur et président de la société de Saint-Jean-Baptiste et bien d'autres postes importants, par exemple à la Société d'Agriculture.

Toujours, ces deux grands hommes-fondateurs furent de vrais et francs canadiens-français; jamais ils n'auraient pensé de céder ou de vendre un pouce de leur milieu pour de l'argent, pour des votes ou pour des étrangers d'autres religions.

Avais-je raison de m'écrier le mois de juillet 1964 avec quelques versets du Psaume un peu faits pour chanter notre belle et grande paroisse.

"Que ma langue s'attache à mon palais
"Si je perds ton souvenir
"Si je ne mets Saint-Pierre-Jolys
"Au plus haut de ma joie

Aujourd'hui, bien que retiré obligatoirement, je souhaite que toujours Saint-Pierre-Jolys demeure la paroisse canadienne française fondée par ses fondateurs, d'abord en majorité métis mais franchement français et surtout par la grande prise de fondation par les arrivés de 1877. Gloire et honneur à ces fondateurs.

Le doyen des prêtres de Saint-Pierre-Jolys
Jean-Marie Gagné, prêtre

Les régions

Lorette

Nous tenons à féliciter le Comité culturel de Lorette, sous la présidence de Mme Alma Désautels et de son comité pour la belle exposition de leurs nombreux articles d'art et métiers qui eut lieu en décembre '76 dans la salle du couvent des Religieuses de Lorette. Dix-sept dames ont suivi un cours de 10 leçons données par nos personnes de ressource, Mme Diane Desmarais et Mlle Simone Gauthier de Lorette.

Environ 80 personnes sont venues encourager le comité et ont admiré tous les articles si bien réussis. Pour divertir l'assistance, Ginette Lagimodière, qui a suivi des cours de danses commandités par le comité culturel, nous donna un aperçu de ce qu'elle a appris en dansant deux numéros et un troisième avec son amie Martine Brunette.

Soeur Marie-Rose Lorette, artiste bien connue, en profita, pour rehausser l'éclat de cette exposition, pour exhiber sur le théâtre de la salle toutes ses belles peintures faites par elle-même. Elle en a vendu plusieurs et serait prête à en peindre d'autres, si les gens le désirent. C'est son passe-temps favori.

Un goûter termina la réunion et la Présidente remercia toutes les personnes présentes.

Le comité culturel est bien actif et désire occuper les dames à d'autres projets dans l'avenir.

Félicitations au comité, à Soeur M.-R. Lord et à Ginette, sans oublier de remercier les Religieuses pour leur chaleureux accueil dans leur couvent.

...

A l'occasion des Fêtes, La Ligue des Femmes Catholiques ont gracieusement fourni un succulent souper aux personnes âgées de la paroisse au Foyer Notre-Dame de Lorette. Trente-cinq personnes ont répondu à l'appel. Suivit un programme récréatif-chants et jeux. Des prix furent décernés aux personnes chanceuses.

Nos meilleurs remerciements pour l'attention de la L.F.C. apportée aux personnes âgées et autres activités dans la paroisse.

...

Enfin, M. le Curé demeure dans son presbytère neuf depuis la fin de décembre. Il était depuis si longtemps désiré. Il est construit à la même place que l'ancien qui a dû être démoli.

MM. et Mmes Lacasse - Poirier - Marcoux et Saint-Pierre sont encore allés passer l'hiver à la chaleur au Texas. D'après les nouvelles reçues, ils sont en bonne santé et ont bien joui du temps des Fêtes ensemble à la Canadienne avec quelques-uns de leurs amis français qui sont avec eux.

Rosa Therrien

Elie

ACCESSION AU SACERDOCE

Le F. Gilles Beaudry, clerc de Saint-Viateur, fils de M. et Mme Mérille Beaudry, d'Elie, sera ordonné diacre le 23 janvier prochain, à 20 heures, à la chapelle du Grand Séminaire de Montréal. Il recevra l'ordination sacerdotale le 1er juillet, à la Cathédrale de Saint-Boniface, Manitoba.

Gilles avait fait ses études régulières de théologie au Scolasticat Saint-Charles de Joliette, P.Q., et à l'Université de Montréal, de 1966 à 1970. Au cours de l'année dernière, il a obtenu une maîtrise en théologie à l'Université Saint-Paul d'Ottawa.

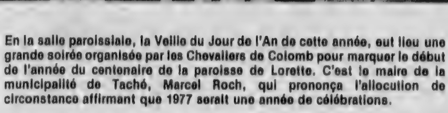
Rendons grâces au Seigneur de l'avoir choisi et prions pour que d'autres jeunes répondent généreusement à son appel.

LE CENTENAIRE DE LA PAROISSE DE LORETTE








En la salle paroissiale, la Veille du Jour de l'An de cette année, eut lieu une grande soirée organisée par les Chevaliers de Colomb pour marquer le début de l'année du centenaire de la paroisse de Lorette. C'est le maire de la municipalité de Taché, Marcel Roch, qui prononça l'allocution de circonstance affirmant que 1977 serait une année de célébrations.

Ce fut une soirée en famille où les amis se retrouvèrent aussi. Monsieur Roch parla des pionniers de la paroisse, les familles Lagimodière et Gauthier, puis celles des Marcoux, Ferland et les autres. Le premier maire de la municipalité de Taché fut Elzéar Lagimodière. C'est lui qui fournit l'argent pour payer les premières cloches de l'église. Dès les débuts, le curé, M. l'abbé Dufresne, reçut l'appui de la commission scolaire dont les membres étaient MM. Léon Marcoux, Camille Jeanson et Médéric Gendron. M. le curé entreprit des démarches auprès de Monseigneur Langevin pour obtenir la venue de religieuses enseignantes. Ce sont les Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe qui vinrent à Lorette comme on sait, et qui célébrèrent l'an dernier le soixante-quinzième anniversaire de leur arrivée. Il est à souligner que cette année même, à Saint-Hyacinthe, au Québec, cette communauté religieuse célèbre le centième anniversaire de sa fondation.

Photos: en haut, à droite, M. Marcel Roch, maire de la municipalité de Taché, Mme Elzéar Ferland, de la Ligue des Femmes catholiques, MM. Léo Dubois, Grand Chevalier, Maurice Gobeil, gérant de la Caisse populaire, Dewrey, chef des pompiers, Roger Dubois, principal de l'école, et Henry Peters, président du club sportif. Au centre, le maire Marcel Roch; à droite, le Grand Chevalier, Léo Dubois.

Le carnaval d'hiver à La Broquerie

La grande fête d'hiver, le carnaval de La Broquerie, aura lieu du 28 au 30 de ce mois. Une partie du programme est appelé "chapeau bas" et veut faire honneur aux pionniers qui sont arrivés dans la région il y a cent ans. Il y aura comme d'habitude, toutes sortes de divertissements et d'activités.





"Coups de pouce"

966 - M. Henry J. Beaudry
620, rue Dakota, Winnipeg
967 - Mme Hélène Parent
Letellier, Manitoba
968 - M. Emilien Balez
214, rue Hill, Saint-Boniface
969 - Mme Urselin Geirnaert
Mariapolis, Manitoba
970 - Noël et Patricia Joyal
44, baie Peterboro, Saint-Boniface
971 - Mgr Aimé Decosse
151, av. de la Cathédrale, Saint-Boniface
972 - M. Léon Saquet
Sainte-Rose-du-Lac, Manitoba
973 - M. Gabriel Piché
228, av. Harper, Winnipeg
974 - Lucienne Toupin
1011-231, rue Goulet, Saint-Boniface
975 - Yvonne Fontaine
1011-231, rue Goulet, Saint-Boniface
976 - M. l'abbé Jean-Marie Gagné
151, av. de la Cathédrale, Saint-Boniface
977 - M. Treffié Gareau
Grand Rapids, Manitoba
978 - M. Roméo Dagesse
Haywood, Manitoba
979 - Mlle B. Paillé
706-187, av. de la Cathédrale, St-Boniface
980 - Mme Marie-Reine Le Gourrierec
Notre-Dame-de-Lourdes, Manitoba
981 - M. Gérard Neault
2-90, rue Gertie, Winnipeg
982 - Mme Jeanne Gendre
Saint-Claude, Manitoba
983 - M. Marcel-J. Decarie
2-305, McPhillips, Winnipeg
984 - Mgr Joseph Bellavance
135-261, rue Goulet, Saint-Boniface
985 - M. et Mme Yvon Arpin
Saint-Malo, Manitoba
986 - Ida-M. Lemoine
Sainte-Agathe, Manitoba
987 - Georges et Germaine Léger
855, rue Du Couvent, Saint-Norbert, Man.
988 - M. Camille Jolicoeur
La Broquerie, Manitoba
989 - M. Laurent Paquette
807, chemin Sainte-Marie, Saint-Vital
990 - Cécile Bergeron
Trois-Rivières, P. Q.
991 - Mme Josaphat LeNéal
Notre-Dame-de-Lourdes, Manitoba
992 - Mme Blanche Morin
714-101, rue Marion, Saint-Boniface
993 - Maurice et Anne-Marie Sherwood
La Salle, Manitoba
994 - Denise Roy
303-220, rue Bertrand, Saint-Boniface
995 - Anonyme
Saint-Boniface, Manitoba
996 - M. Jean-Pierre Dubé
275, rue Bertrand, Saint-Boniface
997 - M. Gilles Gagnon
1054, Autumnwood Drive, Saint-Boniface
998 - Mme Lucienne Emond
255, rue Dumoulin, Saint-Boniface
999 - Mlle Andrée Champagne
440, rue Saint-Jean-Baptiste, St-Boniface

SUITE AU SUCCÈS DE LA FONDUE BOURGUIGNONNE

LE CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN

VOUS INVITE À UN

REPAS

SERVI PAR LES MOINES DU CLUB RICHELIEU

SUIVI D'UNE

SOIRÉE DANSANTE

ANIMÉE PAR B. SAVARD

SAMEDI LE 29 JANVIER 1977

À 18H00

ARTISTE INVITÉ: LOUIS DUBÉ

Les régions

Powerview

Accidentellement, le 12 octobre, voyageant dans le brouillard, est mort William Trudel, fils de M. et Mme Elie Trudel à l'âge de 20 ans. Les prières furent récitées, en l'église Notre-Dame-du-Laus, Powerview. La messe des funérailles, en l'absence de M. le curé, par M. l'abbé Gérard Morissette, curé de Sainte-Thérèse, Pine Falls. L'inhumation eut lieu au cimetière de Pine Falls. Outre ses parents, William laisse dans le deuil un frère et trois soeurs.

Une passagère, Corinne Chèvrefils, reçut de graves blessures et est encore hospitalisée.

...

A l'hôpital de Pine Falls, le 1er décembre, à l'âge de 53 ans, est décédé Albert Sainte-Croix. Les prières, avec les Chevaliers de Colomb, furent récitées en l'église Sainte-Thérèse, Pine Falls, à 13h30, samedi le 4 décembre, suivies du service par M. le curé Gérard Morissette. Les porteurs étaient des frères Chevaliers de Colomb: Paul Fisher, Norman Pachowski, Léonard Roy, Jimmy Smith, Paul Dubé et Raymond Desauteis. L'inhumation eut lieu au cimetière de Pine Falls. Il laisse dans le deuil son épouse, Georgette, deux fils: Alain et Marc; quatre frères: Fleurimond, Camille, Omer et Mathieu, et trois soeurs: Malvina Côté, Cyrille Côté et Adèle Bouthillier.

Le salon funéraire Philip Coutu était en charge.

Aux familles éprouvées nos sympathies les plus sincères.

...

Nos sympathies aussi à la famille Péreux à l'occasion de la mort de leur frère Robert, ainsi que la famille Alarie à l'occasion de la mort de leur père, M. Fred Alarie.

...

Parlons maintenant des activités de notre club de Saint-Georges, Powerview. Au commencement d'octobre plusieurs membres se rendaient au Centre Atradbrook, Winnipeg, remettre une visite qui leur avait été faite par les membres de ce club. L'on nous donna des chants et des danses écossaises suivies de différentes vues d'Ecosse. Ceci fut suivi d'un délicieux dîner et de la visite de divers appartements de l'édifice.

Jeudi, le 2 décembre, le club donnait une soirée pour tous les gens d'âge d'or de Powerview, Saint-Georges et des villages environnants. L'on joua aux cartes et au bingo. Après un délicieux goûter l'on se sépara enchantés de la soirée, se promettant de se revoir l'an prochain.

Dimanche le 5, une quarantaine d'adultes et d'étudiants se rendaient, en autobus à Winnipeg, admirer les danses ukrainiennes données par un groupe renommé. Comme toujours, tous sont revenus très satisfaits de leur après-midi.

Les 9 et 10 décembre, à l'école de Powerview, les élèves francophones de Powerview et Saint-Georges présentèrent la pièce "Topaze", sous la direction de Mlle Carol Zakula, avec l'aide d'autres instituteurs. Cette mise en scène a certainement demandé beaucoup d'efforts et de travail de la part des instituteurs et des élèves, efforts qui ont été récompensés par un grand succès. Nous avons sûrement des "acteurs en herbe" parmi eux. Merci! Bravo! Donnez-nous en encore.

Le samedi, 23 octobre, M. le curé, Paul Gagné, bénissait le mariage de Keith Grandmaison et Suzanne Pelletier.

...

BAPTÊMES

Tyrone, fils de Emery Duff et Jacqueline Hourie, né le 16 avril et baptisé le 25 juillet. Parrain et marraine, M. et Mme Denis Duff.

Jamie, fils de David Kemball et Dolorès Savoie, né le 21 juin, baptisé le 8 août. Parrain et marraine, M. et Mme Maurice Lavoie.

Kevin, fils de Forrest Oman et Noëlla Lavoie, né le 11 octobre, baptisé le 5 décembre. Parrain, Yvon Grenier et marraine, Thérèse Lavoie.

Trevor, fils de Richard Coss et de Lynette Anderson, né le 12 novembre, baptisé le 5 décembre. Parrain et marraine, M. et Mme Ronald Chèvrefils.

Juliette, Pamela, fille de Philippe Nault et Louise Klyne, née le 24 juin, baptisée le 18 juillet. Parrain et marraine, M. et Mme Maurice Neault.

A tous ceux qui nous lisent, nous souhaitons un Joyeux Noël et une bonne et heureuse Année.

Mme Armand Désilets

Aubigny

L.F.C. D'AUBIGNY

Vingt et une dames se rendirent à notre réunion, "Fête de Noël". Nous sommes heureuses de souhaiter la bienvenue à d'anciens membres qui se sont rejoints à nous afin d'assurer succès et longue vie à notre Ligue. L'assemblée débuta par la prière, chant thème et lectures des rapports. Les derniers préparatifs de nos arbres de Noël pour Age d'Or et nos petits furent planifiés. Sous l'initiative de notre présidente et l'inspiration de Raoul Follereau... "Personne n'a le droit d'être heureux tout seul", notre Ligue a envoyé un don de $25.00 pour soulager la misère d'un lépreux. Nous avons aussi discuté de notre sortie annuelle de la Ligue. Le 22 jan-

(suite, page 21)

BOIS-BRÛLÉS (suite)

tions d'un roi malheureux, La Danse des Bois-Brûlés et autres? Notre premier chansonnier manitobain, Pierre Falcon, naquit d'une Indienne et d'un Canadien qui travaillait pour la Compagnie du Nord-Ouest canadien. Il passa son enfance à Laprairie, près de Montréal et revint dans l'Ouest vers l'âge de 15 ans. Pierre Falcon fut juge de paix à la Prairie-du-Cheval-Blanc. Parce qu'il composait des chansons populaires, on l'a surnommé le "barde de la 'Rivière-Rouge' ", et ses contemporains ont donné son nom à un lac de la région, le lac Falcon du Manitoba, près de la frontière de l'Ontario.

Dans la deuxième partie du spectacle, il faudra connaître de plus près ceux qui ont fait notre pays. C'est en les écoutant chanter et se raconter que nous passerons d'heureux moments avec tous les interprètes de ce spectalec folklorique.

(Les étudiants du cours de littérature populaire, CUSB)

on demande

ON DEMANDE dame ou étudiante pour demeurer avec personne âgée tous les soirs de la semaine dans un foyer du village La Broquerie. Composer 1-424-5207 le jour - 1-424-5372 le soir.
40-631-40 C

GARDIENNE A TEMPS PARTIEL DEMANDÉE - 3 jours par semaine de 8h a.m. à 5h p.m. Composer 247-8298 après 4h p.m.
40-632-JNO

GARDERIE DE BAMBINS pour enfants de 2 à 5 ans. Pour plus de renseignements, composer 247-8660 le jour; 257-5691 le soir, 197, rue Kitson.
2-289-JNO

à vendre

À VENDRE — La Broquerie, rue principale. Maison, 3 chambres à coucher. Salle à toutes fins. Garage attenant. Grand lot 80 x 200. Composer 422-8106 Ste-Anne ou 233-3876 St-Boniface.
40-635-42 C

À VENDRE
Camion Chevrolet 1974 - moteur V8, ½ tonne, 31,000 milles. Très bonne condition. Tél.: 247-4823.
28-543-JNO

MAISON A VENDRE — St-Boniface. Vente privée. 3 chambres à coucher, tapis mur à mur partout. Complètement redécorée. Soubassement fini. Nouveau garage et auto-port: $37,900. Composer 233-0455.
40-636-40 C

VENTE PRIVÉE - 612 Aulneau, près Collège St-Boniface. 3 chambres à coucher (chambre principale 21 x 11½), 1½ salle de bains, chauffage: gaz, air conditionné, soubassement fini, tapis mur à mur partout, garage. 233-0993.
39-622-JNO



à louer

A LOUER - Enfield Crescent, près Marion. Appartement de 2 chambres à coucher. Libre le 30 janvier. Composer 247-3192.
40-637-40 C

Maison (type "Town House") de 3 chambres à coucher à St-Vital. Renseignez-vous au Village Canadien Coop Ltée, 4-730, chemin River. Téléphone: 257-1767 (après 18h ou en fin de semaine: 253-4539).
26-521-JNO

A LOUER - Rue Aulneau. Logis de 1 chambre à coucher. Facilités de lavage. Pas de stationnement. Composer 247-6138 après 6 heures.
40-634-40 C

A LOUER - St-Boniface, près de 2 arrêts d'autobus, appartement de 4 pièces partiellement meublé. Salle de bains privée. Disponible immédiatement. Composer 233-6723 ou 247-5215 après 6 heures.
40-633-40 C

divers

PEINTRE - DECORATEUR, tapisserie, plafond texture. Prix raisonnable. 256-4050.
39-626-43 C

GAGNEZ DES $$$ (temps partiel) - Vente facile de bas culottes, bas pour hommes, collants, etc. Obtenez catalogue gratuitement. Agissez dès maintenant. Nycole Hosiery, C.P. 252, Ste-Julie, Qué. J0L 2C0.
40-630-43 C

vier la soirée débutera par un souper chinois au Marigold et se continuera au Centre de Congrès au Leon's Telethon. Cette sortie remplacera notre rencontre du mois de janvier.

Durant notre 2e partie récréative nous avons pris part à des jeux tout à fait appropriés à nous. Des rires... ça ne manquaient pas! Nous avons ensuite échangé des cadeaux autour de l'arbre de Noël. "Tante Adrienne" a su nous faire succomber à ses beaux plateaux de friandises. Nous nous sommes quittées ce soir-là heureuses et le coeur léger.

Souhaits les plus sincères à chacune pour le Nouvel An!

Berthe Palud

PETITES ANNONCES

LA LIBERTÉ accepte pour publication des "petites annonces" au tarif de 10 sous du mot (minimum $3.50) pour une première insertion, et 9 sous du mot (minimum $3.) pour la répétition de l'annonce. Ces annonces doivent nous parvenir au plus tard le vendredi avant la date de parution du journal.

Assureurs

Avocats-Notaires

Chiropracteurs

Comptables

Divers

Optométristes

Ferblantiers

Plombiers

Transports

Lettres à LA LIBERTÉ [suite]

de ce club et c'est une façon de travailler à les rejeter? Voyons! C'est clair qu'on veut plus se parler... mais on veut tout de même l'argent de ces contribuables.

Comment considérons-nous les amis de langue anglaise qui devront payer la **plus grosse** somme de cette bâtisse. Est-ce qu'on réalise ce que **eux** pensent de nos manières de faire et de la façon de taxer? Les $6 à $20 piastres par année, il y en a trop et ce n'est pas juste pour celui, qui a une haute évaluation, "fruit de son rêve, jeune ou vieux, à réaliser dans sa vie", doit être assommé à payer pour celui qui a la chance et profite à pas rêver... Vous faites sacrer les acharnés et le Bon Dieu sera obligé de les pardonner parce qu'on dit il pardonne les méchants.

Pourquoi faire dire en anglais par le "Carillon" du 10 novembre 1976, que l'inspection est faite, puis un mois plus tard, elle est fermée pour inspection par le ministère du Travail puis ouverte temporairement dans un autre rapport.

Une autre chose, en lisant La Liberté, embarlificotte les manèges —"le Ministre de la Loterie provinciale était prêt à offrir une subvention de $20,000.00 et d'autre part dans l'article du 10 novembre mentionné plus haut on avait lu "The provincial government **provided** a $20,000.00 lottery grant..." Quoi penser??

Bon, vous voyez que les acharnés ont été induits dans le doute. Ils ont fouillé, vérifié pour s'éclairer. Ils ont été punis à plusieurs reprises pour l'avoir fait. Pourtant, il y a une municipalité qui donne des copies, sur demande, à ses contribuables, il y a des bureaux pour s'informer à 611 Norquay Bldg., avec M. Denis Beacham en tête de notre beau projet. Il a tout pour aider, renseigner, montrer comment économiser — il peut fournir les plans gratuits sur demande et par la suite il sera si facile pour M. Pat Cole de procurer les octrois du gouvernement durant les années à venir. Le gouvernement est bon ou méchant, il suffit de bien se montrer capable.

Il est tout de même consolant de voir que la masse conduit ce projet — 95% des signatures inclus les acharnés moins un qui doutait de la sincérité de ceux qui n'ont pas encore signé.

Ce n'est pas agréable de laver du linge sale par l'entremise de son journal — mais il porte un nom "Liberté" que nous devons être fier qui existe encore. Souhaitons pour Sainte-Agathe, une assemblée générale pour laver le reste avant la fonte des neiges — la sécheresse suivra peut-être?

Nous vous remercions, M. le Rédacteur, d'avoir laissé les acharnés apparaître dans le portrait de l'histoire, puisque maintenant leur chance est venue d'éclairer les esprits mal renseignés et faire lumière aux faits mal interprétés ou questionner les histoires ambiguës.

Est-ce qu'on les frappera encore, en français ou en anglais?

Merci.

Marcel et Thérèse Baudry
Henri et Jeanne Baudry
Sainte-Agathe, Manitoba



LE FESTIVAL DU VOYAGEUR

DEMANDE DES

CROUPIERS

(Black-Jack)

Pour le Casino du

GRAND RENDEZ-VOUS

Rémunération: $4.00 de l'heure.

Expérience préférée mais non requise.

Postulez par écrit avant le 3 février 1977 au

Festival du Voyageur
219, boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B5

LA SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE

DEMANDE UNE PERSONNE POUR LA POSITION DE

COORDONNATEUR EN ÉCONOMIE

RESPONSABILITÉS:

- Cette personne devra travailler avec des groupes de commerçants et d'hommes d'affaires francophones. D'une part, il y aura un travail de recherche à faire, et, d'autre part, il y aura un travail de collaboration avec les groupes de commerçants et d'hommes d'affaires à entreprendre. Le coordonnateur devra fournir de l'aide individuelle aux commerçants et organiser des cours de gérance et d'administration pour les groupes intéressés.

QUALIFICATIONS:

- bonne connaissance de la minorité franco-manitobaine
- bonne connaissance en matière d'économie
- aptitude à travailler en équipe
- expérience en matière de relations publiques
- aptitude à travailler avec différents paliers de gouvernements et de groupes de citoyens
- doit avoir une automobile.

SALAIRE:

- A négocier selon les qualifications.

ENTRÉE EN FONCTION:

- le 1er février 1977

Veuillez faire parvenir, avant le 21 janvier, votre curriculum vitae ainsi que tout détail pertinent à:

M. Raymond Poirier
Directeur général
Société Franco-Manitobaine
C. P. 145
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4

LA SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE

DEMANDE UNE PERSONNE POUR LA POSITION DE

COORDONNATEUR DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

RESPONSABILITÉS:

- Cette personne devra travailler à l'intérieur du programme de développement communautaire. Il s'agira surtout d'aide organisationnelle aux communautés qui en expriment le besoin.

QUALIFICATIONS:

- bonne connaissance de la minorité franco-manitobaine
- aptitude à établir ses propres structures
- expérience en matière de relations publiques
- aptitude au travail d'équipe
- aptitude à l'organisation

SALAIRE:

- À négocier selon les qualifications

ENTRÉE EN FONCTION:

- le 1er février 1977

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae ainsi que tout détail pertinent avant le 21 janvier, à:

M. Raymond Poirier
Directeur général
Société Franco-Manitobaine
C. P. 145
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4

"Tousser" est-il votre seul exercice?

Appel de candidatures mixtes

Fonction publique Canada — Public Service Canada

Environnement Canada
Montréal (Québec)

CHEF, CONTRÔLE DE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT

Traitement: $26 400 – $33 000
No de référence: 77-OC-8001 (70)

Fonctions
Diriger et coordonner les activités de la Direction du contrôle de la pollution de l'environnement; organiser et diriger des programmes visant à assurer que l'on respecte, dans la région, les règlements, directives et codes de conduite fédéraux pour la protection et le rehaussement de l'environnement; participer à l'élaboration et aux modifications des règlements et des directives; conseiller les organismes privés et publics, dans la région, au sujet des mesures de dépollution et de contrôle; administrer les activités de la Direction du contrôle de la pollution de l'environnement; représenter la région du Québec et le S.P.E. lors de réunions provinciales, nationales et internationales, et accomplir d'autres fonctions. Le chef du contrôle de la pollution de l'environnement est également membre du comité exécutif régional et, à ce titre, il participe activement à la gestion au niveau de la région.

Conditions de candidature
Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme universitaire, de préférence en sciences; posséder une connaissance approfondie du contrôle de l'environnement dans les domaines de la pollution des eaux, de la pollution de l'air et de la protection du milieu; de vastes connaissances des politiques et des programmes interprovinciaux et fédéraux-provinciaux portant sur le contrôle de l'environnement et la dépollution; expérience requise dans la direction et la gestion d'un organisme multidisciplinaire et une vaste expérience dans la gestion de programmes. Aptitudes à conduire des négociations avec les industries et les différents paliers des gouvernements fédéral et provinciaux.

Exigences linguistiques
La connaissance du français et de l'anglais est indispensable. Les unilingues peuvent se porter candidats s'ils consentent par écrit à s'engager dans un programme de formation linguistique qui pourra, au gré de la Commission de la fonction publique, durer jusqu'à un an. La Commission s'assurera d'abord de leurs aptitudes linguistiques, puis déterminera le lieu des cours. La titularisation ne sera accordée que si le programme de formation se termine avec succès.

Comment se porter candidat
Remplir le formulaire de demande d'emploi C.F.P. 367-4110, - on le trouve dans les bureaux de poste, les centres fédéraux de main-d'œuvre, et les bureaux de la Commission de la fonction publique du Canada, – et le faire parvenir à :

Programmes des Cadres de Direction
Commission de la fonction publique du Canada
20ième étage, Tour ouest, Esplanade Laurier
300 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario) K1A OM7

Date limite: le 2 février 1977

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.



283, avenue Taché

56948 - **Coupeur de verre à la main.** Salaire: $5.00 de l'heure. Expérience nécessaire. Du lundi au vendredi de 8 heures à 16h45.

32B - **Cuisinier de mets à la carte.** $3.75 de l'heure. Du lundi au vendredi de 7 heures à 16 heures. Prépare et fait cuire des repas légers, aussi on s'occuperait de la caisse enregistreuse.

37B - **Dessinateur de formulaires.** Salaire: $7,500 par année. 12e année. Connaissance du dactylo. Aptitude mathématiques et connaissance de dessins négatifs.

18B - **Contremaître de charpentiers.** $9.55 de l'heure. Lieux de travail varient. Doit être compagnon-charpentier. Charge complète de 10 journaliers.

35B - **Caissière.** Salaire minimum: $500.00 par mois. Expérience nécessaire. Bilingue. Connaissance du dactylo. Du lundi au vendredi. Semaine de 37 heures.

Au soleil ou a l'ombre?

La condamnation d'un délinquant impose à la société et au juge une lourde responsabilité — celle de choisir entre l'emprisonnement du coupable ou de lui imposer une peine d'un autre genre. Le juge devra décider si l'individu purgera sa peine dans la communauté — au soleil — ou derrière les verrous — à l'ombre. Sa décision sera conditionnée par l'opinion de la société quant à la raison d'être de l'emprisonnement. On incarcère les délinquants tantôt pour les punir, tantôt pour permettre leur réadaptation en leur apprenant un métier. Ou encore, pour certains, l'emprisonnement sert à détourner du crime et, ainsi, vise à protéger la société. Ces justifications du recours à l'emprisonnement s'opposent souvent les unes aux autres, à tel point que bien des gens se demandent ce qui se passe au juste à l'ombre. Et vous?

Beaucoup d'individus sont incarcérés. Parmi eux, n'y en a-t-il pas qui pourraient purger leur peine tout en travaillant au sein de la collectivité et qui, ainsi auraient l'occasion de dédommager leur victime? Sommes-nous sûrs que ceux qu'on jette en prison, sont bel et bien ceux qu'on devrait y mettre?

QUAND DEVRAIT-ON EMPRISONNER QUELQU'UN?

Lorsqu'un délinquant pose des gestes graves et que la sécurité de la société semble menacée, le juge ne permettra pas la réinsertion immédiate du délinquant dans la collectivité en raison du risque que cela comporte. Le délinquant sera donc incarcéré afin de le séparer, de l'isoler du reste de la société. L'emprisonnement sert bien cette fin mais, la plupart du temps, cela n'est vrai que pendant une période de temps limitée.

Parfois la société cherchera à réprouver le comportement d'un individu en lui imposant une peine d'emprisonnement, bien qu'il ne soit pas porté à récidiver. Elle estime alors que son comportement est tel qu'il viole les valeurs les plus élémentaires de la collectivité. Mais n'y aurait-il pas d'autres moyens, plus sains et plus positifs que ceux-là, qui permettraient au délinquant d'assumer la responsabilité de ses actes?

Enfin, certains individus n'acquittent tout simplement pas leurs amendes ou refusent de se conformer aux termes d'une sentence déjà rendue à leur égard. L'emprisonnement est, à l'heure actuelle, le seul remède dont on dispose après l'épuisement des autres peines correctionnelles. Dans cette perspective, comment faut-il concevoir la prison?

UN APERÇU DE NOS PRISONS

Nos prisons ne doivent-elles pas refléter davantage l'image de notre environnement social, c'est-à-dire un milieu où le détenu devrait travailler et avoir la possibilité de remplir ses obligations et d'exercer ses droits comme tout le monde? Le détenu qui travaille n'a-t-il pas droit à un salaire raisonnable? Ne devrait-il pas aussi subir une peine pour le tort qu'il a causé?

Les crimes à caractère non-violent ne devraient pas être expiés dans les prisons — à l'omLre. Ces dernières seraient donc réservées aux individus qui, de l'avis de la société, ont démontré que leur présence dans la collectivité — au soleil — met en péril la sécurité des citoyens. Ainsi, lorsqu'ils auront fait la preuve qu'ils peuvent être dignes de confiance, on devrait leur permettre de réintégrer la société. Ces cas doivent-ils être soumis à des peines minimum fixes? Ou plutôt ne devrait-on pas en décider à la lumière du comportement du délinquant et de son aptitude à assumer des responsabilités?

Le délinquant ayant démontré sa capacité d'être responsable, c'est à la société de le réintégrer dans ses rangs. Mais, jusqu'à ce jour, la société ne l'a pas fait. Notre dilemme est de décider si nous sommes prêts à le faire.

La prison, ça coûte cher. Très cher. Et c'est nous tous qui en faisons les frais. La prison ne nous libérera pas de la responsabilité d'accueillir éventuellement le délinquant. Ne va-t-il donc pas de notre intérêt que cet individu soit le genre d'individu dont nous voulons?

C'est à vous et à nous d'en décider. Pensons-y. Discutons-en. Votre opinion nous importe.

[La Commission de réforme du droit du Canada.]

À PROPOS DE GÉNÉALOGIE

Quelle expérience traumatisante pour un bon père oblat de découvrir que parmi ses ancêtres il y a eu celui-ci et celui-là qui n'ont pas bien fini du tout. Ce fut le cas pour un de ces bons pères alors que j'étais jeune. Un cousin de l'Est lui avait fait parvenir le livre de la généalogie de sa famille où il pouvait retracer ses ancêtres jusqu'en France. A sa grande surprise il y avait un scélérat ou deux dans le groupe. Le père ne s'en est pas vanté, c'est sûr. Mais un scandale pareil dans la famille, c'est très difficile à taire complètement. Aussi en avait-il dit quelques mots. Pas beaucoup, mais assez pour que l'on s'en empare et que l'on gonfle l'affaire avec enthousiasme. Les dernières rumeurs voulaient que son arrière grand-père ait commis un meurtre et qu'il soit mort pendu pour son crime.

Nous avons tous notre fierté. Et notre réputation. Les ancêtres c'est important, car nous sommes un peu ce qu'ils ont été eux-mêmes. Sans les connaître, les vieux, on les aime bien. On vante leurs vertus et on oublie leurs défauts, ce qui est bien. Mais doit-on avoir honte de leurs lacunes, de leurs péchés et de leurs crimes?

Un qui n'a pas eu honte de ses ancêtres, est Jésus-Christ. Pourtant il y avait de quoi. . . Matthieu nous rapporte la généalogie de Jésus dans le début de son évangile. Beaucoup de monde engendrèrent beaucoup de monde. Des noms impossibles. Retenons une chose: le nom de cinq femmes mentionnées, et essayons d'identifier ces ancêtres de Jésus.

La première est Thamar. Ses deux premiers maris la laissèrent sans enfant, ce qui était une honte et un malheur. Un soir elle se déguise en prostituée, et elle séduit son beau-père, Juda. Quand on s'aperçoit qu'elle est enceinte on décide de la tuer, de la brûler pour son péché. Heureusement pour elle, Juda accepte la preuve que l'enfant vient de lui. Il la prend chez lui. Elle donne naissance à Pharès qui continuera la lignée.

Rahab était prostituée dans la ville de Jéricho avant que les Hébreux ne s'en saisissent. Elle accueillit les espions de Josué et les protégea contre son propre peuple. Quand Josué s'empara de Jéricho, Rahab et sa famille furent préservés de la mort et ils furent intégrés à la communauté du Peuple choisi.

Ruth, la femme de Booz, est l'étrangère. C'est la femme d'une autre race, d'une autre culture, d'une autre religion. C'est un peu comme lorsque dans le temps, un bon canadien français mariait une anglaise. Les Juifs avaient une sainte horreur des Gentils. Ruth, cependant devait devenir l'ancêtre de David et de Jésus.

La quatrième femme mentionnée dans la généalogie de Jésus est Bethsabée, femme de Urie le Hittite. Alors que son époux est parti faire la guerre elle fera l'amour au roi David. Elle devint enceinte et David fit tuer son mari, Urie, en le faisant placer au plus fort du combat. David se repentit de son crime, et Bethsabée devint sa femme et elle donna naissance au futur roi Salomon.

La dernière femme dont il est mention est Marie, la mère de Jésus, qui a pu paraître comme fille-mère pour un temps, au moins pour Joseph qui ne la rejeta que par l'intervention de l'ange.

Qui de nous peut se vanter d'avoir parmi ses ancêtres une femme inceste, une prostituée, une étrangère, une adultère et une fille-mère? Jésus assuma pleinement notre condition d'homme. C'est le sens de l'Incarnation que nous fêtons à Noël. Il est venu, non parce qu'on méritait qu'il vienne, mais parce qu'on avait vraiment besoin de Lui. Il rejeta ceux qui se prétendaient être quelqu'un et il dira aux Pharisiens: "Les publicains et les prostituées arrivent avant vous au royaume de Dieu." [Mt. 21, 31] Les publicains, les prostituées et les pendus aussi. . .

JACQUES JOHNSON, O.M.I.
[Dans LE FRANCO-ALBERTAIN]

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU WILFRID ALARIE (Aussi connu sous le nom de FRED ALARIE) de son vivant de la Paroisse d'Elie, en la province du Manitoba, fermier, décédé.

TOUTES réclamations contre la succession précitée dûment vérifiées par Déclarations Assermentées doivent être envoyées au bureau du soussigné à 304 - 265, avenue Portage, Winnipeg, Man. R3B 2B2, le ou avant le 21e jour de février 1977.

DATÉ à Winnipeg, Manitoba le 10 janvier 1977.

L. A. REGNIER
Procureur pour les Exécuteurs

LA S.F.M. NOUS INFORME



PATRONS D'HONNEUR

Monseigneur Maurice Baudoux
Sénateur Gildas Molgat
M. le ministre J.-P. Guay
Père Martial Caron, s.j.
M. Clément Benjamin
La Société Historique de Saint-Boniface
M. Gérard Lagacé
La Société Franco-Manitobaine
Docteur Gérard Archambault
Soeurs Grises de Saint-Boniface
Mr. Francis Muldoon, C.R.
Docteur Henri Marcoux
M. Pierre Palud
M. Normand Dupasquier
M. Lucien Loiselle
Père Antonio Champagne, c.r.i.c.
Mme Lucille Huot
Les Missionnaires Oblates du Manitoba
M. Céleste Muller
Soeurs de Saint-Joseph
M. Origène Fillion
M. Gabriel Forest
Les Clercs Saint-Viateur de Sainte-Anne
Les Filles de la Croix
Madame M.-A. Lemaire
M. Roger Legal
M. Roger Collet
L'abbé Lionel Bouvier
M. Albert Lepage
M. Etienne Gaboury
Docteur André Molgat
Père Aurèle Lemoine, O.M.I.
M. Armand Laflèche
Mme Jeanne Perreault
Pères Oblats, 89, Eastgate
M. Réal Bérard
L'abbé Edmond Lavoie
M. René Rottiers
Docteur Patrick Doyle
Soeurs du Sauveur
M. Raymond Thuot
M. Lionel Fréchette
Soeur Annette Saint-Pierre
Docteur Robert Lafrenière
M. l'abbé Georges Damphousse
M. Paul Ruest
Soeurs des Saints Noms de J. et de M. de Saint-Boniface
M. Léo Dufault
M. Paul Marion
M. Camille Legal
Docteur James et Véronique Stanners
M. l'abbé Bernard Bélanger
Soeur Marcelle Lemaire, s.n.j.m.
Docteur Clément Lavoie
M. Georges Druwé
M. Vincent Dureault
M. Jean-Jacques Le François
M. Maurice Gauthier
M. Maxime Desaulniers
Docteur P.-E. Laflèche
M. Guy Carrière
M. Paul Dupuis
M. Lionel Carrière
M. Claude Dorge
M. Réal Teffaine
M. Normand Boisvert
M. l'abbé Laval Cloutier
M. Maurice et Anne-Marie Sherwood
M. l'abbé Maurice Deniset-Bernier
R.P. Gérald Labossière, O.M.I.
M. Gérald Dorge
M. Jean-Paul Gobeil
M. Léo Rémillard

Voici ma contribution pour l'AFFAIRE FOREST.

NOM ....

ADRESSE ....

..............................CODE POSTAL ....

MONTANT ....

Note. — Veuillez s'il-vous-plaît envoyer votre contribution à l'adresse suivante: FONDS SPECIAL — S.F.M., CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN, 340, boulevard Provencher, Saint-Boniface. Un reçu vous sera adressé pour fins d'impôt sur le revenu.

DATES IMPORTANTES DE L'HISTOIRE DU MANITOBA FRANÇAIS

1738 - La Vérendrye prend possession du Manitoba au nom de la France.

1818 - Les abbés Joseph-Norbert Provencher et Sévère Dumoulin arrivent à la Rivière-Rouge — premiers missionnaires en permanence dans l'Ouest canadien.

1818-1870 - des institutions et des traditions prennent racine dans la vallée de la Rivière Rouge.

1867 - Confédération — l'Acte de l'Amérique du Nord britannique consacre le français et l'anglais langues officielles à l'échelle fédérale et au Québec.

1870 - Fondation de la province du Manitoba
l'Acte du Manitoba (section 23) reconnaît le français et l'anglais comme langues officielles dans la Législature et dans les cours du Manitoba.

1871 - l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1871) ratifie l'Acte du Manitoba.
Acte des Ecoles - régime d'écoles "publiques" confessionnelles.

1890 - par le "Official Language Act of Manitoba", la province décide d'abolir le français comme langue officielle
un nouvel Acte scolaire ne reconnaît que les écoles "publiques" non confessionnelles.

1896 - le règlement Laurier-Greenway — certaines concessions aux Catholiques — établissement du régime des écoles dites bilingues.

1916 - fin du système des écoles bilingues — seul l'anglais est reconnu comme langue d'enseignement.
fondation de l'Association d'Education des Canadiens-français du Manitoba.

1967 - le gouvernement Roblin met sur pied un programme de services partagés pour les écoles privées et rétablit le français comme langue d'enseignement dans une proportion de 50%.

1970 - le gouvernement Schreyer, par son Bill 113, accorde une pleine reconnaissance au français comme langue d'enseignement — il rend possible la fondation d'écoles publiques entièrement françaises.

1976 - nomination d'un sous-ministre adjoint à la tête du Bureau d'éducation française (BEF).

HISTORIQUE DE L'AFFAIRE FOREST

1870 - La Loi créant la Province du Manitoba reconnaît le français et l'anglais langues officielles.

1867 - L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique reconnaît comme langues officielles dans le domaine fédéral et au Québec le français et l'anglais.

1971 - L'acte incorporant la ville de Winnipeg en Unicity (City of Winnipeg Act — partie III, section 80 (3) déclare, que toutes communications écrites adressées aux résidents de Saint-Boniface devraient être rédigées en *français* et en anglais.

1975 *mars* - M. Georges Forest, résident de Saint-Boniface reçoit une *contravention* pour stationnement illégal rédigé uniquement en *anglais*, M. Forest refuse donc de payer l'amende de $5.00 déclarant illégal le billet unilingue anglais.

avril M. Forest demande aux conseillers de la communauté de Saint-Boniface de voir à faire respecter la loi, section 80 (3) mentionnée ci-dessus.

octobre M. Lennox (avocat pour la ville) déclare que la Loi, section 80 (3) ne couvre pas la contravention de M. Forest mais qu'il s'agit d'un service de la force policière.

novembre M. Forest répète sa demande et il prie ces mêmes conseillers de s'adresser au Procureur général de la Province pour faire définir la section 80 (3) afin d'éclaircir la situation. — Aucune réponse.

1976 *6 février* - M. Forest reçoit un deuxième billet du même genre encore rédigé uniquement en *anglais*.

10 février A la demande de M. Forest, Maître Alain Hogue prend la question en main avec l'intention de poursuivre la ville au besoin.

22 juin M. Forest est cité en Cour. A la deuxième audition, le juge Walker déclare le billet un service de la Cour, donc du ressort du Manitoba Official Languages Act de 1890 qui fait de l'anglais la seule langue officielle de la Cour provinciale.

17 août M. Forest reçoit sa sentence et il est condamné à payer $14.90. M. Forest refuse et par la voix de son avocat annonce qu'il fera appel.

9 septembre Maître Alain Hogue dépose une intimation (en français) à la Cour de Comté de Saint-Boniface.

17 novembre Le Juge Armand Dureault de la même Cour entend l'appel et par la suite rend un jugement en faveur de M. Forest. Il déclare que l'Acte de 1890 est "ultra vires" non du ressort provincial et donc inconstitutionnel d'après l'Acte du Manitoba de 1870 et de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (1867).

décembre Un comité de perception s'organise pour aider à défrayer les frais de cour de l'affaire Forest qui par ses implications constitutionnelles pourra se poursuivre jusqu'à la Cour Suprême du Canada et par la suite affecter tout l'ensemble du pays.

19 janvier Une conférence de presse lance la campagne de perception pour l'affaire Forest.

DES SÉANCES PUBLIQUES DE RENSEIGNEMENT SUR "L'AFFAIRE FOREST" SERONT TENUES DANS LES MILIEUX FRANCOPHONES OÙ L'ON EXPRIMERA LE DÉSIR D'EN SAVOIR DAVANTAGE.